



<http://www.rp59.fr>

Racines et Patrimoine En Avesnois

Le mot du président

Notre assemblée générale s'est tenue mardi 22 février, espace associatif de Rousies, en présence des représentants de la mairie et des adhérents.

C'était l'occasion de rappeler que l'informatique et internet sont essentiels pour notre association, et de remercier la mairie de Rousies pour le nouveau local équipé d'internet, situé dans l'ancienne école des filles, à l'angle de la rue de Maubeuge et de la rue des Viviers.

L'année 2010 a été riche sur le plan des activités. Les expositions, les recherches de documents, les permanences, le forum, la base de données et le site Internet ont beaucoup occupé les bénévoles. La présentation du site de l'association a été refaite, 6 500 consultations ont été enregistrées.

La base de données « actes en ligne », créée en début 2008, contient 454 803 entrées. Elle a été interrogée 8 500 fois.

Les registres paroissiaux et d'État civil des 151 communes de l'Avesnois sont aujourd'hui disponibles. Cela représente des dizaines de milliers d'actes. L'an dernier 1 184 actes ont été envoyés aux adhérents.

L'année 2011 sera consacrée à la poursuite du travail de sauvegarde de la mémoire collective et au développement de l'association. Une exposition sera organisée le jeudi de l'Ascension, et un week-end « portes ouvertes », avec conférences, est programmé les 9 et 10 avril, avec comme invité, le samedi, l'association Généalogie Aisne

Alain Delfosse

Dans ce numéro :

Le mot du président	1
Les outils	1
Les bienfaits de la crèche	2
Un Capet à Jeumont	3
Archives municipales de Maubeuge	3
Un authentique noble à Wignehies	4
Un assassinat à Saint Rémy	5
Ecole des filles et local associatif	6
La guillotine en Avesnois	9
La dernière enclave	10
Curiosités	13
Les Mecquennes	16
Le monument aux morts de Gussignies	17
Le régiment de Reinach	18
L'affiche du WE portes ouvertes	32

Quelques outils à votre disposition

Le forum internet

<http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/>

La base de données « actes en ligne »

<http://www.rp59.fr> onglet « actes en ligne »

La table des mariages

<http://www.rp59.fr> onglet « table des mariages »

La liste des communes numérisées

<http://www.rp59.fr> onglet « numérisations »

Les bienfaits de la crèche

Tiré de « L'abeille », revue pédagogique pour l'enseignement primaire, 1862-1863.

"Est-ce une superstition? je ne sais mais je pense que la crèche m'a porté bonheur. Sachez ce qui m'est arrivé. Mes trois enfants ont eu la coqueluche et l'ont eue six mois. L'un des trois, le second, enfant délicat et frêle, avait été plus gravement atteint que les autres. Nous crûmes qu'il serait bon d'user d'un changement d'air. Mon frère l'emmena pendant ses vacances dans un charmant village près de Maubeuge.

Là, cinq jours après son arrivée, il était atteint de l'angine couenneuse, maladie terrible, et qui ne pardonne guère.. Je reçus la lettre qui m'annonçait ce coup au moment où j'écrivais ma chronique.

Il fallut la finir hélas! vous l'avez trouvée un peu triste. Elle m'a valu quelques railleries. Le soir, je suis parti. A mesure que j'approchais de Maubeuge, mon cœur se serrait. Lorsque je descendis du convoi, et que je quittais la station pour prendre le sentier, inconnu par moi, qui conduisait au village, c'est à peine si je pus parler pour m'informer du chemin.

Un homme qui était là dit:

- vous venez pour cet enfant qui est malade à Rousies?

Je répondis d'un signe de tête: je n'aurais pu parler.

- suivez-moi, me dit-il, je vous indiquerai le chemin.

Nous marchâmes côte à côte. Il faisait nuit mais la lune répandait à travers des nuages une lumière douteuse. J'essayai toujours de voir les traits de mon guide, j'y voulais lire, mais il m'eût été impossible de lui faire une question.

- on s'intéresse bien à cet enfant, me dit-il. J'attendais son père à la station, et en vous attendant prononcer le nom de Rousies, j'ai compris que vous étiez le père. Le danger a été bien grand. Voici votre route, suivez tout droit, tournez à gauche en haut de la seconde montée, vous serez dans le sentier du village.

Je remerciai l'homme et suivis rapidement le sentier indiqué. Dans le sentier qui était large d'ailleurs, aucune indication. De village nulle apparence; toutes les maisons en sont isolées, et il n'y a pas de rue. Je marchai longtemps, tout plein de tristesse et d'angoisse.

Si l'homme a dit vrai, pensai-je, mon cher petit enfant vit, mais n'a-t-il pas voulu m'épargner un coup trop brusque! A gauche dans l'ombre, je crus distinguer un calvaire. Je n'y fis qu'y jeter un regard, mais, dans ce regard, quelle prière désespérée! Pas une seule lumière. Il était à peine dix heures, mais tout le village dormait. Je ne savais ni où j'étais, ni par où me diriger, et mon angoisse ne faisait que s'accroître. Mille idées funèbres m'assaillirent: une pâle lumière, un drap blanc, un crucifix et une femme en prière, la mort, hélas! la mort!

Une faible lueur m'apparut et guida mes pas. J'arrivai à une maison basse, dont la porte était ouverte à demi. Je la poussai, j'entrai. Aussitôt, je me sentis pris par la main. On m'entraînait, et j'entendis des mots:

- il vit, il vit, venez!

Jusque l à j'avais eu l'oeil sec et les dents serrées comme dans les branches d'un étau. En entendant ces mots, en m'asseyant dans la chambre où souffrait mon enfant, entouré de soins pieux, je pleurai abondamment. Qui donc se vante de n'avoir jamais pleuré? L'enfant au dernier degré de la faiblesse et de la maigreur, me reconnut, et sa main s'appuya faiblement sur la mienne. je le crus sauvé, il ne l'étais pas encore. A Bruxelles, où on l'avait ramené, il eut une rechute, et nous l'eûmes dix nuits dans nos bras, la mère et moi, entre la vie et la mort. Il renaît maintenant. Il parle, il nous sourit, et c'est pour nous un avant gout du ciel. Ne croyait pas que les prières des petits enfants de la crèche sont pour quelque chose dans ce miracle, et que cette faveur inespérée que j'ai reçue est la marque d'une protection spéciale? Je reste éternellement l'obligé de la crèche. Qu'avais-je donné? presque rien. Qu'avais-je mis en œuvre? un grain de sable. J'ai reçu en retour une grâce infinie.

Jeunes mères, pensez à la crèche!

Un CAPET à Jeumont: Charles Jean

Est-il descendant de la dynastie des Capétiens?

Charles Jean CAPET est né le 22 novembre 1715 à Versailles de Charles CAPET et de Jeanne de LAUNAY.

Il se marie à Jeumont le 3 mai 1746, avec Marie Thérèse DELANNOY, fille de Georges François DELANNOY et d'Anne Catherine RANWEZ. Il a 31 ans et son épouse 37 ans.

Il est receveur et contrôleur des fermes du Roy

Le 24 novembre mil sept cent quinze acte baptisé
Charles Jean Capet né d'auantheur fils de Charles Capet officier
du Roy et de Jeanne de Launay son épouse Capet et de Jean Capet
Marchand bourgeois a Versailles la marieuse Angelique de Launay épouse de
Messieurs Charles de launay ancien receveur de la paroisse de Launay qui ont
signé le père absent Angelique de Launay

Acte de baptême le 24/11/1715 à Versailles

Mort d'auantheur
Le 19 janvier est mort Monsieur
Charles Capet natif de Versailles
receveur des trouës d'entrée et de sortie
âgé de quarant six ans et le vingtain
il fut inhumé dans la grande nef
en l'église de Jeumont présents les
censiers soubsignés Alexandre Henry
Edoard Fossele
J. ph. usage, curé

Acte de décès le 19/01/1761 à Jeumont

Il décède à Jeumont le lundi 19 janvier 1761, âgé de 45 ans, et sera inhumé dans la grande nef de l'église de Jeumont le mercredi 21 janvier 1761

Il aura trois filles, toutes nées à Jeumont, dont l'une restera célibataire:

➤ Marie Agnès CAPET: °29/12/1749

Mariée le 26/04/1775 à Jeumont avec Charles François Benoit HORREAU

➤ Marie Augustine CAPET: ° 07/06/1750, +16/01/1788

➤ Marie Charlotte Thérèse CAPET: °05/06/1752, +23/12/1829

Mariée le 10/11/1778 Avec Bauduin Joseph MARECAUX

Il peut y avoir une confusion avec son cousin, Jean Charles CAPET, né la même année le 14 avril à Versailles, fils de Jean et de Claude Madeleine COINY. Le parrain était Charles CAPET, oncle de l'enfant et père de Charles Jean, la marraine Marie Thérèse Louise TREHEUX, épouse de Mathieu COINY, officier de feu Madame la Dauphine, aïeul de l'enfant.

Si vous connaissez l'ascendance, merci de nous la communiquer.

Les Archives municipales de Maubeuge



Les archives municipales de Maubeuge sont ouvertes au public chaque jeudi de 9h30 à 12h et 13h30 à 17h, à la mairie de Maubeuge, place de l'hotel de ville.

C'est là que se rend plusieurs fois par mois une équipe de photographes de notre association: Raymond BETRY, Bernard MARCHAND et Gérard KLEIN. Ils y sont accueillis par la responsable des archives municipales, madame Céline BACHELIER, et ses collègues, Céline et Florence, que nous remercions pour leur accueil et leur disponibilité.

De gauche à droite: xxxx, Céline BACHE-

Un authentique noble à Wignehies

Dans la recherche du passé de Wignehies par et pour « Mémoire Vive » il est découvert fortuitement quelques informations sur un certain "Baron COPPENS".

On relève quelques éléments quant à son existence à Wignehies.

Il assure en 1819 les dépenses de fonctionnement de l'école des sœurs.

Il est impliqué dans un litige entre les communes de Clairfontaine et Wignehies pour un déplacement de borne par son homme de confiance.

Des courriers sont échangés entre la Préfecture et l'Evêché dans une demande en 1830 de construction d'une chapelle personnelle chez lui et l'attribution d'un prêtre pour officier et lui éviter ainsi les déplacements au village distant d'environ 4 kilomètres.

Pour anecdote, cette demande est acceptée par le préfet et l'évêque, à charge pour lui d'assurer un traitement convenable au prêtre. On retrouve bien une petite chapelle à l'intérieur de son habitation qui n'est pas à confondre avec un oratoire situé à l'extérieur, près de son habitation. Cet oratoire fut construit vers 1850 par le sieur De Colnet et fut un lieu de pèlerinage après la guerre 1939-1945.

Alors qui est donc ce baron inconnu ne figurant pas à l'Etat civil ? Les recherches démarrent donc sur cette base.

Une idée vient à l'esprit, un baron ne peut habiter une maison quelconque. A Wignehies, point de château, mais tout de même une maison et son corps de ferme au Ranguillies qui sont appelés le château blanc (la maison attaquée par le champignon a été rasée il y a quelques dizaines d'années).

Le nom COPPENS recherché sur un site de généalogie donne à consulter près de 2000 possibilités.

La recherche est relancée par une information verbale. L'ajout d'une particule limite les recherches et trouvaille.

Enfin, le baron est identifié: il se nomme Louis, Joseph, Norbert, Benoit COPPENS d'Eeckenbrugge né à Gand le 16/07/1760.

Un propriétaire de base (fleurant la particule) interpellé répond correctement tout surpris de cette découverte alors qu'il ignorait que son ancêtre avait vécu à Wignehies pendant environ 20 ans. Cette personne fournit une multitude de détails sur l'origine de cette famille sachant remonter avant 1500.

Notre baron s'est marié à Gand le 03/06/1788 avec Anne de NORMAN dont le père est chambellan de l'empereur d'Autriche. Il est père de 6 enfants tous nés en Belgique de 1790 à 1799 et devient veuf le 17/09/1821.

On remarque que ce baron est établi à Wignehies déjà avant le décès de son épouse.

Mais alors, qu'est il venu faire loin de son pays natal alors qu'il était maire de Waudrez (Be) près de Binche de 1803 à 1810?

On apprend que son fils Emmanuel s'est porté réfractaire dans les armées de Napoléon en 1810.

Les biens du Baron sont mis sous séquestre, il est destitué de sa fonction de maire. Par la suite une intervention auprès de Marie Louise épouse de Napoléon lui permet de récupérer ses biens.

C'est vraisemblablement à cette époque qu'il achète une propriété à Wignehies de plus de 200 hectares à une date non précisée mais avant 1811. Cette propriété comprend des terres cultivables, des pâtures, des bois, des étangs, des pépinières et une quarantaine de maisons.

Le baron maintenant veuf se remarie à Rochefort (Be) le 01/05/1822 avec Constance PONCELET elle-même veuve de Louis Joseph GOFLOT officier de la garde d'honneur de Napoléon.

Le nouveau couple vient vivre à Wignehies avec les 2 filles de Constance. On observe que les enfants du 1^{er} lit restent en Belgique. Le baron décède à Namur le 11/11/1833.

Notre histoire aurait pu s'arrêter là mais un différend prend corps au sujet de l'héritage du baron en 1833 et 1834 entre les enfants du 1^{er} lit et la veuve PONCELET: inventaire et contre inventaire se succèdent, on recherche entre autre un testament qui n'est pas trouvé.

L'inventaire de cette maison qui avait 7 pièces ne met rien d'intéressant en évidence. On pourrait même ajouter qu'elle est tristement meublée en dehors de la cuisine qui comprend 2 cuisinières plus un poêle ainsi qu'une vaisselle assez importante.

Une cheminée existe dans la salle à manger. Le salon n'est équipé ni de canapé, ni de fauteuils ni de chaises. Aucun cabinet d'aisance n'est décrit; par contre il y a 8 pots de nuits et une chaise percée !

On recense beaucoup de literie à l'étage ainsi qu'une assez grande quantité de linge appartenant à la veuve et à ses 2 filles. Une collection importante de livres (140) est répertoriée ainsi que 32 livres de piété. Une seule cheminée équipe 1 chambre. Dans l'habitation aucune arme de chasse ou de défense n'est recensée.

En ce qui concerne l'exploitation agricole on ne trouve qu'une selle et une bride d'âne ainsi que 2 vaches et 2 génissons.

On peut observer l'absence de chevaux de trait ou de selle, absence de harnais et d'ailleurs aucun outil de travail de la terre ou de fenaison n'est trouvé.

Dans 2 ateliers de scierie on comptabilise plus de 42.000 planches mais sans chaînes, ni haches, ni scie.

Tout cela n'est-il pas pour le moins curieux ?

La veuve, Constance Poncelet décède à Fourmies le 17/01/1857, mais n'y est pas inhumée.

Comment se fait-il qu'elle soit restée à Fourmies? Que sont devenues les 2 filles ? Des recherches sont en cours pour tenter de connaître la suite de toute cette histoire.

J.P

Un assassinat à Saint Rémy du Nord

Vu dans "L'Ami de la religion, tome 87 de 1825" et "recherches sur Maubeuge et son Canton, et les communes limitrophes, de Z Pierart.

"1825- Un assassinat vient d'être commis dans le bois de Saint-Rémy-mal-Bâti (Nord) sur le sieur Dumont, berger à Rousies.

Le découverte est due à son chien qui conduisait la femme du malheureux berger sur la fosse de son mari. Après plusieurs jours d'informations infructueuses dans la région de Dompierre où la victime s'était rendue pour y recevoir de l'argent. Cette femme et son beau-frère, qui revenaient par la route de Limont Fontaine et Saint Rémy, s'aperçurent que le chien de Dumont, qui les accompagnaient, faisait quelques démonstrations, et s'approchait d'une haie située sur le bord du chemin. Après quelques recherches dans cet endroit, ils trouvèrent dans la haie une casquette qu'ils reconnurent pour être celle que Dumont portait habituellement; à quelque distance de là, ils virent que le chien s'arrêtait dans un endroit où la terre avait été fraîchement remuée: en effet, après avoir ôté quelques pelletées de terre, ils aperçurent le corps du malheureux Dumont replié et entassé dans un trou de deux pieds carrés environ.

L'endroit où il a été enterré, et où sans doute le crime a été commis, n'est pas éloigné du moulin appartenant au sieur Gaudron. Le meunier avait quelques jours avant remarqué un chien qui rôdait dans les environs de son moulin; craignant que ce ne fût un chien enragé, il lui avait tiré plusieurs coups de fusil pour lui faire prendre la fuite. Ce n'est donc que par la force que le chien, qui n'était autre que celui de Dumont, avait quitté le corps de son maître."

L'habitant de Dompierre auprès de qui Usmer Dumont était allé chercher l'argent fut grandement soupçonné d'être l'auteur de ce crime. Il avait été vu dans un café de Monceau, s'efforçant de retenir le malheureux Dumont et de l'enivrer. Il se trahit lui-même en se dérobant par la fuite aux recherches de la justice. Il erra dans les bois et dans les hameaux qui sont aux environs de Limont, village d'où il était natif, et où on le connaissait depuis longtemps sous le nom de "petit berger". Pendant plusieurs mois, échappant à toutes les poursuites, il tint le pays dans la plus grande inquiétude. Puis, on n'entendit plus parler de lui. On ne savait ce qu'il était devenu, quand, ayant été arrêté pour vol dans le duché de Deux-Ponts, il fut ramené à la frontière par les gendarmes belges. Traduit à la cour d'assises de Douai, il n'évita la peine de mort que par son silence obstiné et par défaut de témoignages suffisants. Il fut condamné à vingt ans de travaux forcés. Exposé sur la place d'Avesnes, il indigna tout le monde par ses menaces et son cynisme révoltant.

Le décès a été transcrit à Saint Rémy: le 10/12/1835, Urmair DUMONT, 47 ans, marchand de moutons de Rousies, retrouvé mort aux Marlières, époux de Marie Frédéric CHEVENEUX, fils de Nicolas et de Louise BOUDEHOUX.

Usmer Dumont était né à Rousies le 18/06/1789. Il y avait épousé, le 02/05/1825, CHEFNEUF Marie, 18 ans, fileuse, née à Cheratte Province de Liège, demeurant Rousies, fille de CHEFNEUF Frédéric et de GILON Dieudonné.

Ecole des filles et local associatif

(Extraits de « Les écoles de Rousies » par Alain Delfosse)

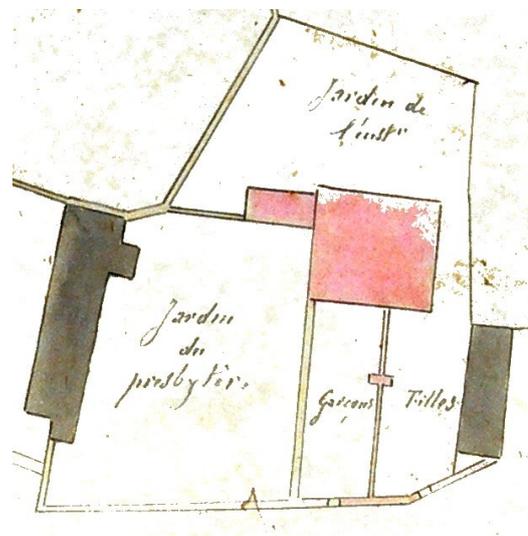
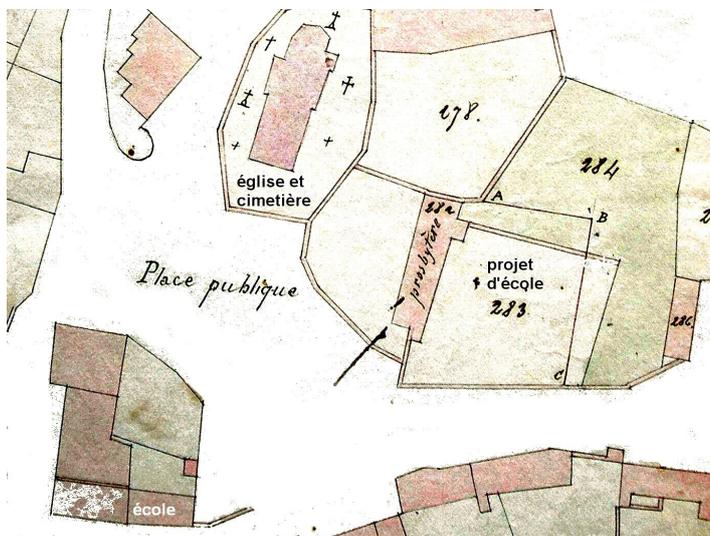
Depuis longtemps, les autorités réclamaient une école des filles à Rousies. Nouvelle demande en 1856: la municipalité donna comme arguments du refus qu'elle n'avait pas les ressources, et que l'école qu'elle avait lui semblait répondre aux besoins. Elle proposa d'y faire quelques aménagements, de séparer les filles des garçons, et de donner une entrée particulière à chacun des deux sexes.

Les autorités ne peuvent obliger la commune à construire l'école, mais peut interdire l'enseignement. Ce qu'elles font le 7 février 1857, en invitant le conseil à aviser (partageant le sort de Bousois, Boussières et Cappelle en Pévele). En novembre 1857, puis en mars 1858, le conseil vota une imposition de 20 centimes additionnels sur 5 ans, mais la construction de l'école ne put être lancée. La réouverture de l'école à titre provisoire fut refusée.

En novembre 1858, une nouvelle délibération du conseil fut votée pour sortir de l'impasse. Les choses restèrent en l'état jusqu'en février 1859, où le conseil put établir les fonds nécessaires. Mais il manquait toujours le terrain!!

Le 02/09/1859, M. Poulet consentit à vendre à la commune un terrain de 10 ares pour la somme de 1700 francs.

Le 15/11/1859, la commune échange un terrain de 1a20ca appartenant à l'évêché, tenant au jardin du presbytère, en échange d'un terrain de taille identique, s'engageant à clore le jardin d'une muraille.



Le 24/09/1860, le projet de « maison d'école destiné aux enfants des deux sexes pour remplacer l'ancienne qui ne remplit plus les dispositions de la loi, et une mairie », est relancé. Le devis se monte à 14 400 francs, dont 1509 francs pour la mairie.

Le conseil municipal dirigé par Philibert HUVENOIT vote une imposition extraordinaire de 17% avec l'autorisation des habitants les plus imposés.

Le ministère de l'instruction publique et des cultes accorde un secours de 2500 francs dont 60 francs devant être affectés à l'achat d'une bibliothèque armoire.

En 25/01/1861, le préfet, « considérant que les travaux proposés ont pour objet de satisfaire aux dispositions de la loi du 15 mars 1850; que la situation de la commune de Rousies est assez précaire pour lui valoir un secours aussi élevé que possible; qu'il y a urgence de construire, l'ancienne école qui avait été interdite le 7 février 1857 n'ayant été réouverte que dans la prévision du prompt achèvement des travaux projetés; il est accordé un secours de 2500 francs sur les fonds du département ».

L'adjudication aura lieu le 01/03/1862 à Philibert FOREST et Emile HAZARD pour la somme de 13580 francs, auquel il faudra ajouter 934 francs pour la clôture, 90 francs de frais divers et 730 francs de frais d'architecte, soit 15337 francs. (sans compter les 1700 francs d'achat de terrain). La construction sera financée par la vente de l'ancienne école, 39 parcelles de terrain, 5000 francs de subvention, un emprunt de 3500 francs et une imposition extraordinaire.

Les travaux commenceront après l'autorisation préfectorale du 14/04/1862.

Le plan nous montre que l'école possède deux entrées, pour chacun des deux sexes, qui sont séparés en classe et en récréation. La salle de Mairie se trouve à l'étage

La salle de classe mesure 11 mètres sur 5,50 mètres. La mairie, à l'étage, est de mêmes dimensions.

Rousies compte alors 508 habitants. Le salaire de l'instituteur est de 600 francs annuel, à comparer avec celui du

garde champêtre : 300 francs.

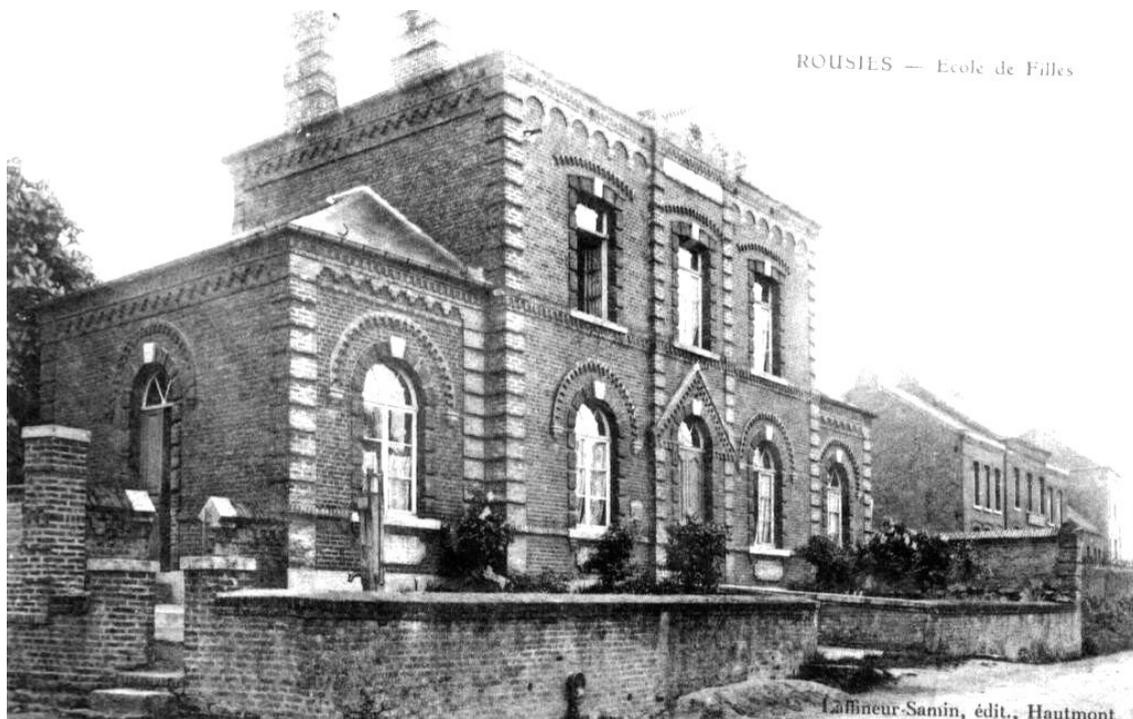
La loi Duruy (du nom du député et ministre Victor Duruy), du 10 avril 1867, décide que les instituteurs des écoles publiques seront des laïcs et impose l'ouverture d'une école de filles dans les communes de plus de cinq cents habitants.

La commune comptant 817 habitants, elle est obligée de construire l'école des filles.

La Commune de Rousies a effectué de grosses dépenses : la construction de l'église et du cimetière ont coûté plus cher que prévu. Il a fallu refaire le chemin vicinal n°1 (une partie de la rue du Moulin, actuellement entre le pont de la Solre et le passage à niveau), acheter une pompe à incendie. La construction de la nouvelle école réservée aux filles est reportée, faute de pouvoir la financer.

En 1880, la municipalité décide de construire une maison d'école sur un terrain de 14 ares acheté aux hospices de Maubeuge, à l'angle de la rue de Maubeuge et du chemin de Rousies à Ferrière. La construction, dont les plans ont été faits par l'architecte NEULLIES, comprend deux corps de bâtiment, l'un affecté au logement de l'institutrice, l'autre destiné à la tenue de l'école. La salle de classe mesure 12 mètres sur 7 mètres. Le rapport de l'inspecteur d'académie nous apprend que le logement comprend sept pièces y compris la cuisine. La salle de classe est séparée du logement par un préau. *« Construite pour 80 élèves, la salle de classe pourrait paraître trop grande eu égard à la population, mais Rousies est contigüe à Maubeuge, qui est un centre industriel très important. Elle même compte quelques établissements industriels, de sorte qu'il convient de ménager l'espace en vue d'un accroissement certain de la population ».*

Le 12 juin 1880, le maire, François Hensell, écrit: *« il convient que nous ne tombions pas aujourd'hui dans la faute commise lors de la construction de l'école et de l'église actuelles, c'est à dire en votant une somme d'abord insuffisante, rejetant implicitement à plus tard des dépenses supplémentaires que nous ne pourrions payer, n'ayant pas de ressources en prévision. Il ne faut pas perdre de vue que nous avons à acheter le terrain puisque nous n'en n'avons nulle part dans la commune. C'est pourquoi le conseil, dans sa séance du 27/09/1879 a trouvé nécessaire de voter une somme de 20000 francs dans laquelle serait compris l'achat du terrain. Il compte sur un secours du département et de l'état pour la moitié de la dépense, et sur un emprunt à la caisse des écoles qui prête à 5% sur 30 ans, ce qui ferait une somme annuelle de 500 francs à payer à l'aide de 6 2/3 centimes additionnels ».*



Le logement de fonction, 25 rue de Maubeuge

Le conseil municipal est composé de : HANSELL, GREGOIRE, COLNION, LACHAPELLE, Désiré WILLAMME, STAINCQ, DROUSIES, THOMAS, LAURENT, NEULLIES, Simon PREVOT et Luc WILLAMME.

Les plus hauts imposés sont: HAINAUT, Marcel LENGLE, LONGUEVILLE, DIANCOURT, Jules NEULLIES, DANDOY, MAILLARD, Alexandre POULET, Prudent HOUDARD, Jules JAUMAIN, François DELMOTTE, Edouard GRAVEZ et Robert ADONIS.

Le département accorde un secours de 1500 francs, et l'état, 8000 francs.

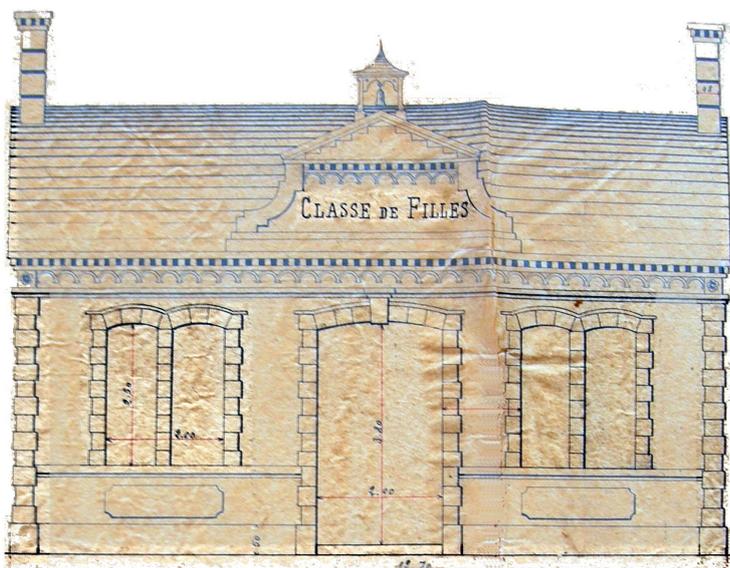
L'adjudication est faite le 28/02/1881 à Armand ROTY, entrepreneur de Rousies, pour la somme de 19829 francs, dont 5% de frais d'architecte. La classe devra être terminée le 01/09/1881, et le logement le 01/01/1882.

L'école est appelée à desservir le village, distant de 500 mètres, et les deux hameaux du moulin à vent, distants de 1400 mètres, et du glacis, distant de 600 mètres.

L'histoire se répète. La commune étant limitée dans ses possibilités de remboursement et tardant à recevoir les subventions, ne peut payer l'entrepreneur. L'école et le logement de l'institutrice sont terminés pour la rentrée 1881, mais l'entrepreneur ne veut pas donner les clés.

Melle GODECAUX écrit à l'inspecteur d'académie le 25/10/1881: « nommée institutrice à Rousies pour le 1er octobre, je n'ai pu encore joindre mon poste malgré toute ma bonne volonté. La classe est prête, le mobilier scolaire y est installé et l'entrepreneur refuse de donner la clef puisque le bâtiment est à lui, puisqu'il n'a reçu aucun acompte. »

Le préfet le met en demeure de donner les clefs, sous menace de lui laisser le bâtiment, et de ne plus l'autoriser à prendre part aux adjudications des travaux des communes.



En 1971, Léon LIEMANS, maire, reprend le projet de construction d'un groupe scolaire ébauché par Maurice MOREAU, car les locaux sont devenus exigus et vétustes, en particulier à l'école des filles, et les logements de fonctions ne disposaient d'aucune installation sanitaire.

Il faudra attendre 1975 pour que le conseil municipal lance le projet d'un groupe scolaire mixte doté de 12 classes. A la rentrée de 1978, les deux écoles, filles et garçons, sont réunies dans le Groupe Scolaire Léon LIEMANS, construit en bordure du boulevard LIEMANS actuel.

Le nombre d'élèves a diminué. Le premier étage du groupe scolaire a été transformé en médiathèque et salles de réunions pour les associations. C'est là que notre association y tenait ses permanences jusqu'à début décembre 2010.

Juste avant Noël, la municipalité a exaucé nos vœux, en nous donnant un local doté d'une ligne internet. Ce local sera partagé avec la nouvelle association informatique qui vient de se créer. Nous avons pu tenir notre première permanence le vendredi 17 décembre. Merci à Pierre ROCHE, maire de Rousies, et son équipe, pour l'aide qu'il nous apporte.



La guillotine en Avesnois

(source <http://guillotine.voila.net/Guillotinesite.html> et registres de décès de la ville d'Avesnes et d'Hautmont)

A Avesnes sur Helpe en 1891

Les écumeurs de Cartignies sont au nombre de onze, six hommes, âgés de 29 à 54 ans, et cinq femmes, de 22 à 41 ans. La bande commence ses méfaits dès 1884 par toute une série de vols et de cambriolages sans grande envergure, puis commirent plusieurs assassinats, dont celui de Madame Godin, veuve de député à Esquéhéries.

Les chefs de la bande, Louis-Isidore Jeulin et Alfred-Léonard Demeaux, sont condamnés à morts le 6 juin 1891.

L'exécution est prévue le jeudi 13 août 1891 sur la petite place d'Avesnes.

Jeulin, réveillé le premier à 4h30, est pris d'un tremblement nerveux, puis s'évanouit. Après avoir respiré des sels, il accepte un cognac et une cigarette, puis se confesse à l'abbé Lesigne.

Demeaux est réveillé par les bruits de la foule à l'extérieur; il n'a pas fermé l'œil de la nuit, malgré les gardiens qui ont affirmé que ce vacarme était causé par un grave incendie. Il déclare "Je suis prêt" aux magistrats, puis se confesse, et rejoint son camarade au greffe. Ils s'embrassent.

Jeulin part le premier place du palais de Justice, distante de vingt mètres de la prison, porté par les aides, livide. Demeaux est très pâle aussi, mais ferme. Il a une ultime réaction de recul devant la machine, vite réprimé. Un jet de sang salit les vêtements de Deibler et de quelques officiers présents.

Parmi les 8.000 personnes présentes, beaucoup applaudissent. Il n'y avait pas eu d'exécution à Avesnes depuis 1817.

Les actes de décès rédigés à 10 heures trente du matin indiquent le décès de Jeulin à 4h59, et de Demeaux à 5h01.

A Hautmont en 1893

Le 26 mai 1892, Edmond Claeys et Auguste DeGrootte, deux ouvriers belges âgés de 28 et 22 ans, s'introduisent en pleine nuit chez Mme Viart, au hameau de Grattières. Ils l'étranglent avant de l'assommer à coups de brique et de sabots. Le corps fut jeté dans une fontaine, à 25 mètres de la maison. Leur complice, Lecomte, réfugié en Belgique, fut condamné à perpétuité par les assises de Bruges

Jugés le 7 juin 1893, ils sont condamné à la peine capitale

L'exécution est prévue le jeudi 3 août 1893, place Sainte Anne à Hautmont.

Réveillés à la prison d'Avesnes à une heure trente du matin. Claeys se met à crier : "On va exécuter un innocent." Puis sa colère se retourne vers son complice, mais Degrootte, qui ne parle que le flamand, se contente de sourire. Dans un fourgon de l'Hôtel du Nord, ils quittent la prison vers 1h50. Pendant le trajet vers Hautmont, ils prient, boivent du rhum, et Degrootte fume une cigarette.

Arrivé à Hautmont à 3h45, le fourgon passe place Sainte-Anne, ce qui permet à DeGrootte de voir en avance la guillotine. La toilette a lieu dans le bureau du maréchal des logis Prévot, à la gendarmerie. Refusant nourriture et boisson, Claeys se laisse faire, mais dit aux assistants : "Vous n'aurez pas tout. Vous pouvez lier mes membres, vous ne lierez pas mon âme immortelle, et vous serez punis de ce que vous allez faire." Degrootte enlève lui-même sa veste et se laisse faire, mais quand on lui lie les bras, il râle : "Ne serrez pas si fort ! Coupez-moi les bras tout de suite, pendant que vous y êtes !".

Arrivé place Sainte-Anne, DeGrootte refuse qu'on l'aide. Pâle et ferme, il va vers l'échafaud, mais tente de résister quand on lui met la tête dans la lunette. On entend dans la foule des cris : "Vive DeGrootte !" Claeys demande lui aussi de ne pas être soutenu. La blouse qui recouvre ses épaules tombe au sol quand on le conduit à la machine. Il détourne la tête, résiste avec vigueur quand on essaie de le pousser sur la bascule. Parmi les incidents survenus cette nuit-là, plusieurs chutes depuis des balcons avec conséquences assez graves, quelques évanouissements.

Les actes de décès rédigés à 5 heures du matin indiquent le décès de DeGrootte à 4h20, et de Claeys à 4h22.

La dernière enclave des Pays-Bas Autrichiens en France : la terre du Culot du Bois à Bousignies sur Roc

Il arrive que la recherche généalogique conduise à autre chose. Ce fut mon cas, en 1996, alors que j'effectuais des recherches dans l'Etat civil de Bousignies sur Roc, mon village natal. Par ma grand-mère maternelle, j'ai une longue ligne généalogique dans mon village et je fouillais les registres paroissiaux.

J'étais alors également Président du Musée de la douane et des frontières d'Hestrud. Je menais aussi des recherches sur l'histoire de la frontière du Hainaut.

Soudain, mon attention fut attirée par un objet qui me semblait ne rien avoir à faire parmi les registres paroissiaux. C'était apparemment une toile cirée pliée plusieurs fois et qui me paraissait très ancienne. Je sortis la toile avec précaution et descendis la déplier sur la table du conseil municipal.

Je fus alors très surpris de découvrir un très bel objet : une carte de Bousignies sur Roc, dessinée à la main et en couleurs et contrecollée sur cette toile.

Dans mes recherches sur la frontière, j'avais déjà trouvé une indication. Après le rattachement d'une partie du Hainaut à la France, il existait environ une centaine d'enclaves françaises en Pays-Bas autrichiens et vice-versa.

Un mémoire de Doctorat m'avait appris que la dernière se trouvait sur le territoire de Bousignies sur Roc et se nommait « La Terre du Culot du Bois ».

J'avais interrogé mon père, grand connaisseur du village pour l'avoir labouré en tous sens dans sa jeunesse.

Le problème c'est que, partout où une terre ou une prairie s'encastre dans la forêt, nous appelons cela « Le Culot du Bois ». J'en avais identifié plusieurs !

A peine la carte dépliée, mes yeux tombent sur une parcelle encadrée et ainsi annotée :

« Le Culot du Bois terre détachée de la Commune (en abrégé) de Bersillies et réunie à celle de Bousignies sur Roc ».

Je dois bien vous avouer que j'étais assez ému par cette découverte, certes mineure, mais historique tout de même !

Voici maintenant un peu d'histoire tirée de mon livre à paraître (j'espère en 2011) intitulé « Histoire du Hainaut et de sa frontière franco-belge »

LA FRONTIERE DU HAINAUT DE 1789 A 1815 :

Après les conventions précitées, les petites enclaves ont été supprimées, la linéarité de la frontière ne fait plus aucun doute et, en 1790, il ne reste plus qu'une seule petite enclave autrichienne en France : la terre du Culot du Bois à Bousignies-Sur-Roc qui dépend de Bersillies-l'Abbaye, et trois grandes enclaves françaises entre Sambre et Meuse : Barbençon, Philippeville et Mariembourg.

Mais, une fois encore, la guerre traverse notre région et l'actuelle Belgique est annexée après les victoires françaises de Jemmapes (6 novembre 1792) et Fleurus (14 juin 1794) et divisée en neuf départements ; **la frontière du Hainaut n'existe plus.**

Après la défaite de Napoléon et son exil à l'Île d'Elbe, le premier Traité de Paris de 1814 revient à la situation de 1792 (après Jemmapes).

La France conserve entre Escaut et Sambre, le canton de Dour et, entre Sambre et Meuse, les cantons de Merbes-le-Château, Beaumont, Chimay, Walcourt, Florennes, Couvin, Beauraing, Gedinne et Bouillon.

Ainsi, malgré l'effondrement de l'Empire, la France acquiert des territoires qu'elle convoitait depuis Louis XIV. Elle est en situation de constituer une ligne serrée de places fortes de la Mer à la Meuse. La vieille revendication concernant Beaumont et Chimay permettant de fermer la trouée de l'Oise est satisfaite.

A la Restauration, la France pourtant vaincue, se trouve, du point de vue frontalier, dans la situation la meilleure depuis 150 ans.

Mais les Cent Jours et le désastre de Waterloo conduisent au second Traité de Paris du 20 novembre 1815 ; la France y perd tous les cantons belges qu'elle avait gardés un an auparavant, les trois grandes enclaves de l'Entre Sambre et Meuse ; la pointe de Givet est isolée et la Botte du Hainaut repasse sous domination étrangère. Ce deuxième Traité de Paris prévoit un Traité d'exécution.

LE TRAITE DE COURTRAI - 1820

Le Traité de Courtrai à qui l'on attribue souvent la paternité de la frontière actuelle est bien loin de justifier cette réputation.

Comme on a pu le voir précédemment, l'histoire de la frontière du Hainaut est celle d'une lente émergence avec des allers et retours, avec des oublis et des erreurs ; elle est l'addition de rapports de forces à différents moments de notre histoire ; du point de vue purement territorial, Courtrai n'a qu'une importance secondaire ; il ne supprime que la petite enclave du Culot du Bois à Bousignies-sur-Roc et crée une partition contestable de Gognies-Chaussée ; il ne réalise même pas le bornage qui avait été, lui aussi, une œuvre continue ; il se contente d'ajouter quelques bornes pour préciser les tracés.

Le Traité de Courtrai a, en revanche, le très grand mérite de réaliser, village après village et, à une échelle suffisamment précise, la cartographie de la nouvelle frontière. C'est sans doute cet effort cartographique et le fait qu'il s'agisse du dernier et donc du plus récent traité qui lui font attribuer la paternité de notre frontière actuelle.

Voir cartes ci-dessous dont la numérisation est due à l'obligeance de notre Président Alain Delfosse.



Curiosités

Père à 92 ans

Antoine ETIENNE est né vers 1722, certainement entre Solre le Château, où ses frères et sœurs sont nés, et Jeumont. Il s'est marié le 4 frimaire an 4 à Jeumont, et décédera le 21/11/1816. Marie a eu 3 sœurs et un frère, nés en l'an 4, l'an 9, 1807 et 1811.

L'an Mil huit Cent quinze, Le vingt du mois de Janvier à neuf heures du matin, pardevant nous L'authier Francois Joseph Maire officier de L'état Civil de la Commune de Jeumont, Canton de Maubourg. Département du Nord, est Comparu Antoine Etienne, âgé de quatrevingt deux ans, indigent, domicilié a Jeumont, lequel nous a présenté un enfant du Sexe féminin, le le vingt du mois de Janvier à une heure du matin de lui déclarant et de Marie Françoise Garniauf. Son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie Joseph. Lesdites déclaration et présentation faites en

Mort-né décédé à l'âge de 88 ans

<p>11. 15</p>	<p>Le seize Janvier mil neuf cent dix Sept, onze heures et demie du matin, Fernand Fievet, trente un ans, cult. V. R. T. et Emile Impens, vingt Sept ans, dit sans profession, tous deux domiciliés en cette commune, nous ont présenté un enfant sans vie du sexe masculin, dont est accouchée 207, rue des Petries, le seize Janvier mil neuf cent dix Sept, neuf heures trois quarts du matin, Martine Jeanne Bennebert, vingt ans, sans profession, épouse de Fernand Fievet, trente</p>
<p>M242 4</p>	
<p>Décédé à SAINT-MALO (Ille et Vilaine) le 13 octobre 2005. mention faite le 21 octobre 2005. L'officier d'Etat-Civil: <i>[Signature]</i></p>	

Curiosités (en 1809)

Mariée à 80 ans

L'an mil huit cent neuf Le vingt un du mois de Juin pardevant nous maire officier de l'état civil de La Commune de Sainnières Saumur Département du nord arrondissement d'Avranches Sont Comparus Constant Joseph Lecoyer agé de vingt trois ans né audit Sainnières Cultivateur domicilié a Sainnières majeur fils de Lecoyer Maximilien Cultivateur Cy present Et Consultant et de dame Bouchez Catherine et dame Marie Marguerite Baude agée de quatre vingt ans née a Sainnières, veuve en premières noces de Philippe Joseph Picard. décédé en La Commune de St Hilaine Le treize un Janvier mil Sept cent Soixante deux ainsi qu'il est constaté par acte de

Mariée à 87 ans



L'an dix huit cent neuf Le quatorze du mois de Juin pardevant nous Jean Baptiste Demoulin, maire et officier de l'état civil de La Commune du neuf mesnil, Canton de Baray, arrondissement d'Ardenne Département du nord, Sont Comparus, Albert Joseph Limetite, agé de vingt trois ans, natif dudit neuf mesnil, profession d'ouvrier journalier, demeurant audit neuf mesnil, fils majeur, époux de Marie Joseph Williams Sa mère seulement, Jacques Joseph Limetite Son père étant décédé Composé et constaté par acte de décès délivré a La mairie dudit neuf mesnil, Le jour dix trois du present mois de Juin, d'une part et Marie Barbe Cailliau agée de quatre vingt Sept ans, veuve de Charles Louis Boulij décédé a La Louqueville Le onze du mois d'Avril mil Sept cent Soixante

Mariage

Mariée à 99 ans

Jean Baptiste Lion, instituteur de Neuf Mesnil âgé de 19 ans, épouse le 07/06/1809 Françoise BROGNEZ, née le 27/03/1711 à Neuf Mesnil.

La loi dispense de la conscription les hommes mariés. 16 jeunes hommes de l'arrondissement vont donc se marier avec des femmes âgées, pour échapper à cette conscription.

L'an mil huit cent neuf le sept du mois de Juin, pardevant
 nous Jean Baptiste Demoulin, Maire et officier de l'état
 civil de la commune de Neufmesnil, Canton de Baroij,
 arrondissement d'Arlesnes, Département du Nord, sont
 comparus Jean Baptiste Lion âgé de Dix neuf ans
 Natif dudit Neufmesnil profession d'instituteur de l'école
 primaire dudit lieu demeurant audit Neufmesnil, fils
 mineur apitté de marie agnes Joseph Joquelat sa mere
 seulement, Michel Joseph Lion son pere et aut de l'édit.
 comme il est constaté par acte de Dieu Delivré à la
 mairie dudit Neufmesnil le jour d'hier six du courant
 mois de Juin d'une part; et Françoise Brognier âgée
 de quatre vingt six Neuf ans, veuve de Nicolas Chouij
 decedé audit Neufmesnil le vingt avril mil sept cent
 quatre vingt treize comme il est aussi constaté par acte
 de Dieu Delivré à ladite Mairie ledit jour d'hier,
 demeurante en la commune de Feignies, Canton, arrondissement
 et d'arrondissement surdits d'autre part. Lesquels nous ont
 requis de proceder à la celebration du Mariage
 projeté entre eux et dont les publications ont été
 faites tant devant la principale porte d'entrée de

Les Mecquennes

Mecquignies était, en 1186 et jusqu'en 1790, une des principales paroisses du décanat de Bavay; elle comprenait celle d' Obies qui en dépendait sous le rapport du culte; la cure avait pour collateur l'abbé de Saint-Waast d'Arras et ses revenus consistaient en dîmes avec un supplément en numéraire.

L'histoire de Mecquignies remonte au Moyen-Âge ; le nom de ce village est-il à l'origine des Mesquennes ou inversement ? Qu'entend-on par Mecquenne ou Mesquène , dérivés du mot méquaine ainsi écrit dans le Glossaire François de DP Carpentier.?

1-La Mecquenne jeune fille de Mecquignies ?

Mecquignies, contiguë à la forêt de Mormal où se faisait un grand commerce de sabots, a toujours eu une nombreuse population féminine, pépinière de servantes, à qui on a donné, en raison de leur origine, le nom de Mecquenne.

Un curé, dit-on, manquant de domestique, en fit jadis venir une de ce village et s'en trouva fort bien. Séduits par son exemple, plusieurs de ses confrères coururent chercher des gouvernantes au même lieu ; ils n'eurent aussi qu'à s'en louer, et ce village acquit à cette époque et conserva longtemps la réputation de produire de bonnes filles, comme certains sols ont la vertu de produire de bons vins et de bons grains.

Par suite, le nom de *mecquenne* , créé dans l'origine pour signifier fille de Mecquignies, fut alors appliqué à toutes les filles et femmes de service, pour le ménage et la ferme; elles étaient réputées courageuses, propres à l'excès, comme on l'est généralement dans le Nord, mais ayant à se reprocher tous les rhumatismes qu'elles procuraient à leurs maîtres par l'abondance d'eau dont elles se servaient, pour le lavage quotidien de toutes les parties des habitations confiées à leurs soins. Ces mecquennes ne manquaient jamais de retourner au foyer paternel au temps des ducasses, qui avaient lieu le dimanche le plus rapproché du 17 juin et le troisième dimanche de septembre, à l'occasion de la fête du patron, saint Aycard, et elles s'en donnaient à coeur joie.

Cette étymologie des filles de Mecquignies a trouvé des contradicteurs, en tête desquels figure le savant M. Le Glay : il ne peut l'admettre et il craint bien qu'elle ne fasse pas fortune parmi les philologues. « Je vais en proposer un autre , dit-il, laissant de côté ces servantes de curé auxquelles cette dénomination n'est pas plus spéciale qu'à toutes les autres filles de service dans les campagnes ». Un mot de la basse latinité, *meschinus*, qui lui-même, selon Borel, est dérivé de l'hébreu *mehinach* , paraît être la véritable souche de l'expression qui nous occupe. Ce mot *meschinus* qui signifie *garçon , serviteur*, a été traduit du français du moyen-âge par *meschin* dont le féminin *meschine*.

La citation suivante offre *meschine* dans le sens de *servante* : « Ordonnons que, à nostre vénérable frère en Dieu, abbé de Bonne-Espérance, pour un serviteur ou pour une *meschine*, et pour vin, cervoise, etc., pour chacun mois, sera baillié par le commis 20 livres »
Meschinage s'employait pour *service et la domesticité* et il existe dans nos campagnes un ustensile de cuisine qui s'appelle *mesquine* ou *meschine*.

Un autre philologue découvre l'étymologie de *mesquène* dans le flamand, langue dérivée de l'allemand. En allemand, *magd* signifie servante; le diminutif est *maedchen*, petite servante ou jeune fille. Le mot allemand *magd* a pour équivalent en flamand *maegd*, diminutif de *macgdcen*, qualification qui s'applique à toutes les filles de service, et comme les servantes flamandes ont de tout temps été recherchées pour leur extrême propreté et leur fidélité, tout porte à penser qu'elles ont été distinguées par le mot flamand *maegdeen*, dont par corruption on a fait mesquène ou méquaine
cette dernière opinion me paraît la plus plausible

2-La mesquène à l'origine de Mecquignies ?

A l'inverse des raisonnements précédents, le Professeur Lambiez dans son histoire monumentale des Gaules, dit (en parlant de Mecquignies) que « dans les temps de bien autrefois, où la stérilité était un opprobre, et la fécondité un titre d'honneur etc. etc. ,lorsqu'on voulait disposer les femmes *aux fruits de l'hymen*, elles étaient envoyées sous le chêne , d'où on les appela Mesquènes » du latin « missa sub quercu » ; ce nom serait à l'origine du village de Mecquignies « pour désigner (dit Lambiez) *une jeune fille officielle ou féconde* : je ne pense pas que cette qualité convienne aux servantes de curés ».

3-En conclusion

D'autres étymologistes dérivent le mot mesquène de *Phihen* , *Mechin* et jeune fille ; sous ce rapport le dire de M. Aimé Leroy, serait fondé, sans cependant attribuer exclusivement à Mecquignies l'avantage des mesquènes ; à la vérité dans ce village, des jeunes filles, la plupart *très-canoniques* ne provoquaient aucune exhortation apostolique de nos saints prélats.

Le mot Mesquène étant pris dans le sens de *jeune fille, jeune femme*, et seulement par extension dans celui de servante ,il me semble qu'on peut, sans aucun doute , en chercher l'origine dans les langues du Nord, surtout quand le mot qu'on indique comme racine , se rapproche par le sens et la prononciation du mot *Mèquène*.
la fécondité accordée aux jeunes filles à marier et pas seulement servantes ?

Par ailleurs on disait anciennement à Valenciennes, *Meschine*, comme dans le roman de la Rose, et autres vieux poèmes ; on cite un vers du roman de la Bible, par Herman de Valenciennes, poète du 12^e siècle :

« *La Meschine fut belle et de gentille façon* »

La mesquène n'est donc probablement pas à l'origine du nom du village de Mecquignies mais pourquoi ce nom ne proviendrait-il pas d'une légende sur la fécondité accordée aux jeunes filles à marier et pas seulement servantes ?

N'oublions pas non plus que, d'après certains savants, les noms des communes datant de l'époque romaine se terminent en *gny* ou *gnies*. Alors Mecquignies n'est-il pas tout simplement le village des jeunes filles ?

F.P

Le monument aux morts de Gussignies

L'année 2010, manqua le 92^eme anniversaire de la fin de la première guerre mondiale, nous rappelle que de nombreux hommes se sont sacrifiés pour que nous restions libres. C'est d'abord le souvenir des individus qui sont morts au nom de la nation que nous commémorons le 11 Novembre.



Dans chaque commune fut érigé en honneur de ces hommes, un monument aux morts. Le conseil municipal de Gussignies en délibération du 2 Février 1923 adopta le projet d'édification par la marbrerie générale Gaston PERVUELZ pour un montant de 5720 Francs tout posé y compris les inscriptions.

Il est demandé à l'entrepreneur de n'utiliser aucun produit de provenance allemande.

Le financement pour l'érection du monument aux morts se répartit de la façon suivante :

- un emprunt de 2500 francs sur 30 ans
- une souscription publique recueillie à cette date de 2821 francs
- une subvention de l'état de 253 francs en application de la loi de finances du 31 Juillet 1920 sur les dommages de guerre.
- une souscription le jour de l'inauguration du monument pour le reste, soit 146 francs.

Cet édifice fut béni en présence des autorités religieuses de la région, le 30 Septembre 1923 et une messe fut célébrée pour les soldats du village morts aux combats.

Les monuments ne sont pas construits pour glorifier la victoire, mais à honorer ceux qui ont perdu la vie.

Adhésion et dépouillement

Vous souhaitez adhérer ou renouveler votre adhésion? Rendez vous sur le site <http://www.rp59.fr> et téléchargez le bulletin. L'adhésion donne accès à la base de données des dépouillements en ligne et permet d'obtenir des copies d'actes numérisés.

Vous souhaitez participer au dépouillement de tables ou d'une commune? L'association vous envoie les fichiers numérisés et un logiciel. Pour cela contactez-moi par mail (alain-delfosse@wanadoo.fr) ou lors d'une permanence, dont vous trouverez le planning sur le site <http://www.rp59.fr>

Maubeuge et l'armée au début de la Révolution

Parfois la vie fait que l'on s'expatrie dans d'autres contrées. Parfois aussi, l'histoire vous rattrape sans prévenir.

Ce fut le cas de l'un de mes ancêtres, Etienne SCREDER, né Stéphanus SCHROEDER.

A compter de cette ligne, toute trace d'Etienne sera écrite en italique.

En quittant le cocon familial, il ne pouvait se douter qu'autant d'évènements historiques allaient marquer sa courte vie.

Né et baptisé le 17 mai 1764 (Eglise catholique romaine) à Berg Kandel, en Bavière, baptisé sous le prénom de Stéphanus SCHROEDER, fils de Joanne et Eva BERNARD (batch J994061), Stephan rejoint avec sa famille la frontière avec la France.

Son grand-père paternel, lui aussi natif de Berg, avait quelques attaches dans la région de Lauterbourg, aujourd'hui alsacienne. Malheureusement, il croisa le chemin d'un soldat le 25 septembre 1727 et y perdit la vie.



Le père d'Etienne, natif comme ses 7 frères et sœurs de Berg, n'a que 6 ans lorsqu'il devint orphelin de père. Séjournant dans la région de Lauterbourg, il y rencontre une habitante de Neewiller (aujourd'hui Neewiller-près-Lautebourg, dans le Bas-Rhin, en Alsace), qui deviendra sa seconde épouse.

Lauterbourg, détruite en fin du siècle précédent, achève sa reconstruction. De ce fait, l'emploi diminue. Les journaliers ont de plus en plus de mal à obtenir un emploi. Tout au long des frontières, les recruteurs des armées veillent.

Etienne, âgé d'une vingtaine d'années, croise le chemin de militaires impressionnants, au service du Roi de France.

Leur régiment est un régiment d'infanterie étranger, formé en la toute proche Suisse.

Ceux qu'Etienne rencontre portent l'uniforme du régiment de Reinach.

Ils portent l'habit rouge, parements, collet, revers, doublure, veste, culotte, boutons et galons de chapeau blancs, poches de travers.

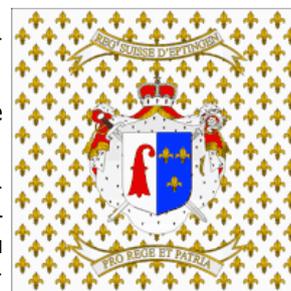
Des suisses au service de la France ?

Un rapide historique du régiment de Reinach, créé sous le nom de régiment d'Eptingen, permet de mieux apprécier son actif :

Aux yeux du Duc de Choiseul, les régiments étrangers avaient une valeur très importante :

Chaque soldat équivalait à 3 hommes, celui que l'on achète, celui qui remplaçait le français resté à l'agriculture de son pays, celui que l'ennemi n'achètera pas.

Formés par des nobles qui en étaient les propriétaires respectifs, celui qui nous intéresse avait la particularité d'être un régiment épiscopal, car levé par le Prince-Evêque de Bâle. Il est le dernier des régiments Suisses à être levé pour le service du Roi de France, par l'ordonnance du 25 février 1758, dans les pays de la souveraineté de l'évêque.

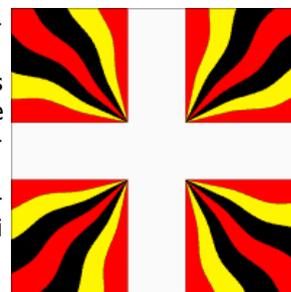


Formé de 12 compagnies, il était placé sous le commandement du Prince d'Eptingen dont il portait les armes sur son drapeau colonel.

Tout comme l'ensemble des régiments d'infanterie de ligne française, les signes distinctifs de son drapeau respectaient la règle établie en fin de 16^{ème} siècle. De plus, comme l'ensemble des régiments suisses, les drapeaux d'ordonnance d'Eptingen étaient à croix blanches et flammes colorées.

Le régiment d'Eptingen reçut son baptême du feu en juillet 1760, lors de la bataille de Corbach. Le maréchal de Broglie arracha la victoire aux Hanovriens, ce qui valu à l'évêque de Bâle de multiples lettres de félicitations pour ce haut fait d'armes. Toutefois, le Colonel d'Eptingen fut grièvement blessé.

Quatre années plus tard (1764), le régiment entre dans le Nord en prenant garnison à Lille. L'année suivante, (1765), il rejoint pour la première fois notre région, à Landrecies et Avesnes. Cela ne dure qu'un temps. Nous le retrouvons au Sud de la France, à Toulon, en juin 1768. Mais il s'embarque aussitôt pour la Corse. Le régiment fait avec éclat la campagne de 1769 (il se distingue surtout le 1er août aux combats de Patrimonio et Barbaggio). C'est à lui que la France doit la possession de l'île.



En 1783, il change de nom et devient Régiment de Schönau, puis Régiment de Reinach en 1786 et finalement 100^{ème} régiment d'infanterie de ligne en 1791. Réformé en 1792, il revient au service de son pays d'origine : la Suisse.

Rapport entre le régiment de Reinach, Maubeuge et la Révolution Française

Dans ce rapide historique, les dernières années de l'existence du régiment sont négligées. nous allons détailler maintenant.

Les motifs :

- celui qui porte maintenant le nom de régiment de Reinach sera présent dans les hauts lieux de la Révolution française,
- à plusieurs reprises, ce régiment sera en garnison à **Maubeuge** et dans sa région.

Reprenons chronologiquement les événements.

1787 :

Après un court séjour à Strasbourg (depuis juin 1787) le régiment prend garnison en octobre 1787 à Weissenbourg (Wissembourg) et Fort-Louis.

1788 :

Celui qui est encore Stéphanus, âgé de 23 ans et demi, sera témoin au mariage de son frère Tibère (Tiberius), le 7 janvier 1788. Sa profession est indiquée : militaire au régiment de Reinach.

Laissons maintenant parler un autre militaire du régiment de Reinach, Abraham RÔSSELET (Lieutenant-colonel en service de France, chevalier de l'ordre pour le mérite militaire, Officier de la Légion d'honneur, décoré de la fleur de Lys et de la médaille d'honneur suisse, bourgeois de Berne et de Douanne)

« Au mois de février 1788, nous recevons l'ordre de partir pour Landrecies, en Hainaut. Nous passons par Bitche, Sarreguemines, Sarrelouis, Thionville, Longwy, Montmédy. Treize ans avant, le régiment d'Erlach avait été en garnison dans cette dernière ville, et à cette époque j'y avais perdu ma mère, que j'avais à peine connue. Je vais verser des larmes sur sa tombe, que je trouve assez bien conservée. Nous continuons notre route pour Sedan, Mézières, Maubert-Fontaine et La Capelle. Ce premier long voyage fait beaucoup d'impression sur ma jeune tête et je perds entièrement la fièvre qui me tourmentait depuis plus de dix-huit mois, pendant lesquels j'avais eu tous les trois jours un accès de huit à dix heures de durée. Malgré cette maladie, je n'avais pas cessé de faire mon service et je n'étais pas resté un instant en arrière. La bonne volonté et l'amour propre m'en avaient donné la force.

C'est le 21 (février 1788) que nous arrivons à **Landrecies**, petite ville très-forte sur la Sambre et bonne garnison. Les environs en étaient charmants, surtout le grand et beau village de **Maroilles** qui, à la distance d'une lieue, était célèbre par ses fromages. Le but de nos promenades des dimanches était la grande abbaye des Bénédictins, si renommée par sa magnificence. Ou y était fort bien reçu.

Les denrées étaient en abondance et à si bon marché que j'ai vu acheter par notre chef d'ordinaire un beau veau pour quatre livres dix sous, et vendre sa peau pour trente sous, le tiers de sa valeur. Les officiers payaient dix-huit livres par mois pour leur dîner, la bière comprise. C'était un pays de cocagne. Qu'est devenu ce beau temps!

Nous y étions parfaitement bien, mais cela ne dura pas.

Nous en partons le 15 mai (1788) pour **Maubeuge** et passons par **Avesnes**. Nous y arrivons le lendemain. Cette ville très forte était située sur la Sambre, aussi dans le Hainaut, à quatre lieues et en face de **Mons**. Elle était remarquable alors par son abbaye de chanoinesses nobles dont la princesse de Liège était la supérieure. Je n'oublierai jamais les bontés que cette dame, avancée en âge, a eues pour moi. J'étais en faction devant la porte de ses appartements quand j'eus l'honneur de faire sa connaissance. J'eus aussi celui de dîner plusieurs fois chez elle. Elle se plaisait à m'appeler quelquefois son enfant.

Maubeuge était aussi connu par ses fabriques d'armes et de clous. Elle avait d'assez beaux environs et l'on y vivait à très-bon compte. Nous y restons jusqu'au 15 septembre. A cette époque, des inspections, des revues et des manœuvres nous occupèrent continuellement, et ces mouvements nuisirent beaucoup à mon instruction.

Partis de **Maubeuge** le 15 septembre (1788), nous arrivons, par Barbençon, le 16, à Givet près Charlemont. »



Le **21 septembre 1788**, M. de REINACH, lieutenant-colonel depuis le 30 avril 1780, obtint le grade de maréchal de camp.

Voici donc le nouveau drapeau colonel et celui du régiment.



1789 :

Dès mai 1789, la majorité des Régiments suisses quittent leur garnison de province, et, tels Diesbach venu d'Arras, Lullin depuis Orléans, Salis-Salmaden de Mantes, les Régiments de Châteauvieux, de Diesbach, de Reinach sont rejoints par les hussards de Bernechy, d'Esterhasy et les cavaliers du Royal Allemand.

Sous une menace permanente des partisans de la Révolution, **Juillet 1789** s'annonçait très perturbé. Sous la protection de canons, le pont de Sèvres était sous garde permanente du Régiment de Reinach, par ailleurs cantonné à Saint-Cloud.

Le **11 juillet 1789**, un grand gaillard d'émeutier, plus hardi que les autres, voulu montrer sa force en vociférant en direction des soldats. Il s'avança en provocateur face à leurs officiers. S'en était de trop et le chevalier d'Andlau, sous-lieutenant de grenadier, en bon officier de ce corps d'élite, ne pouvant accepter un tel affront, lui assena un coup de plat de sabre. Ce coup entre les épaules l'étendit raide mort en un instant. L'effet sur la foule fut immédiat et provoqua la dispersion.

Pourtant, sous l'effet de la boisson, les bandes de gardes françaises se joignaient à la cette foule en cherchant à débaucher les Suisses. Les invitant à les rejoindre en direction de Paris, l'argent et l'avancement promis n'avait aucun effet sur les soldats aguerris du Régiment.

Le **12 juillet 1789**, les mêmes promesses provoquèrent cette fois la désertion de 22 soldats (d'après le récit d'Abraham Rösselet). Ce jour là, vers midi, une nouvelle ne fait qu'un effet de poudre dans Paris : Necker, ministre des finances, vient d'être destitué. Camille Desmoulins, au cri de « Aux armes ! », fait croire en la volonté des Régiments Suisses et Allemands d'en découdre avec les assoiffés de Liberté.

Au son des discours, les citoyens en délire prennent le chemin du cœur de la capitale. Le Royal Allemand les repousse Rue Royale, tout en tuant un homme âgé. L'effet immédiat fut la désapprobation des gardes françaises qui, se joignant à l'assiégeant, répliquent en chargeant ce régiment. Avec méthode, ils prennent la tête de l'émeute et formeront le noyau dur de la garde nationale de Paris.

Volant au secours du Royal-allemand, Salis-Salmade et les gardes suisses, prennent le chemin des Champs-Élysées, flanqués de 4 pièces d'artillerie. Toutefois les ordres sont : « Il faut s'imposer et surtout ne blesser personne si l'on n'est pas réellement en danger ! ». Salis-Salmade essuie le feu à proximité du jardin des tuileries. Le peuple agresse la troupe tant par les propos que par tout ce qui peut leur servir d'arme. Le désordre règne rapidement sur toute la capitale. Aux abords de minuit, les émeutiers, renforcés par les gardes françaises, sont plusieurs milliers à se diriger vers la place Louis XV, prêts à en découdre avec les troupes fidèles au Roi.

Le **14 juillet 1789**, 25 grenadiers du Régiment de Reinach, commandés par le Chevalier d'ANDLAU, veulent ravitailler la Bastille en munitions. Ils partent de Saint-Cloud sans se douter que les patriotes battent le rappel à coups de tambour. Encerclés par des gens armés à hauteur de la barrière de l'Étoile, ils n'ont d'autre solution que d'ouvrir le feu. Une vingtaine d'émeutiers étant atteints, les autres se jettent sur les soldats en un violent corps à corps. Outre le contenu du convoi, les Suisses comptent 2 morts et sept blessés dans leurs rangs.

Reinach est donc le premier régiment à essayer des pertes humaines lors de la Révolution française.

Le Roi envoie les régiments Suisses aux frontières. Ce n'est pas sans arrière pensée. Fidèles parmi les fidèles, elles pouvaient lui faciliter le passage des frontières en cas de fuite, mais aussi mieux métriser les entrées de fauteurs de troubles venus de l'étranger.

Dans ce but, ce qui était « son » régiment modèle sera placé à **Maubeuge**. Les Rois connaissaient bien cette place forte, mais aussi son lien facile vers l'actuelle Belgique. Reinach reprit donc le chemin de **Maubeuge**.

Le retour vers Maubeuge

Nous pouvons dater avec exactitude son étape à Saint-Quentin, par cet extrait de « La Révolution vue de l'Aisne : en 200 documents »

dernière classe des preventions qui annoncent la peur au grand soir chez les possesseurs du XIX^e siècle.

Saint-Quentin, 26 juillet 1789

Monsieur,

L'officier suisse⁽¹⁾ qui est parti de chez moi, le matin, est entré où je couche pour me faire ses remerciements à cinq heures. Je lui avais

(1) Il s'agit du régiment de Reinach qui a quitté Paris pour le Cateau et qui est arrivé à Saint-Quentin le 24 juillet.

Laissons à nouveau Abraham Rösselet nous décrire ce voyage :

« Quant au régiment, il regagna **Maubeuge** où il avait laissé son dépôt, et passa par Louvres, Senlis, Compiègne, Noyon, Ham, Saint-Quentin, Guise, La Capelle et Avesnes.

Partout le régiment manqua de logements et de vivres, particulièrement à Saint-Quentin, où il fut obligé de bivouaquer sans recevoir de quoi manger. Dans chaque ville on demandait compte au chef des actions de son corps dans les environs de Paris. A Saint-Quentin, les autorités envoyèrent des émissaires s'informer de notre conduite. Ce ne fut que le lendemain, à leur retour, qu'on obtint le pain et le libre passage. Le régiment se trouva de nouveau dans la nécessité de bivouaquer même à **Maubeuge**. Les seuls vivres dont il dut se contenter furent ceux qu'il trouva dans le faubourg de France. Les autorités avaient aussi envoyé des députés prendre des renseignements sur la conduite du régiment autour de Paris et dans les villes de passage. Ce fut à leur retour que les ponts levés se baissèrent et qu'on lui accorda l'entrée de la place.

Par ces détails, il est facile de juger de la sinistre route qu'eut le régiment. Peut-être devait-il ces mauvais traitements aux quelques coups de fusil qu'il tira pour la défense d'un convoi escorté par un de ses détachements à Paris et aux émeutes de Saint-Cloud? Cette dernière hypothèse est probable, c'est du moins mon avis. »

Ci-contre la composition du régiment de Reinach à Maubeuge.

Les noms sont suivis des décorations décernées aux officiers du régiment :

+ : Ordre de St Louis pour les catholiques

+* : Ordre du mérite militaire pour les luthériens

T. : Ordre Teutonique

Enfin, de l'Ordre de Malte pour les Chevaliers de RINCK et d'ANDLAU.

Cette différence est due au fait que la séparation de l'Eglise et l'Etat était liés et que les décorations au bénéfice d'un luthérien ne pouvaient être les mêmes que celles des catholiques, même lorsque l'on était cadre d'un régiment d'élite au service du Roi.

Mar. de C. : Maréchal de camp

r. de Cap., r. de C. : rang de capitaine

r. de L. : rang de Lieutenant

gr. : grenadier

m : aide major

s. a. m : sous-aide major

Portes D. : Portes drapeaux

103. REINACH, à Maubeuge.	
Colonel, M. le Bar. de Reinach, Mar. de C. ✱	
Lieut. Colonel, M. de Grandwillers. ✱	
Major, M. le Baron de Klöckler.	
Qu. M. Tréf. M. Puthaux, r. de Cap. ✱	
Messieurs, CAPITAINES. Messieurs,	
Maître. ✱	Botteron. ✱ ✱
Pallain. ✱	Clémence. ✱ ✱
Duval, grenadiers. ✱	Krafft. ✱
Schneider. ✱ ✱	Bury. ✱
Moser.	Baron d'Andlau. T.
Marchand. ✱	Noblat, grenadiers.
de Roges. ✱	Ch. de Reichenstein
Cunier. ✱ ✱	Brombach. T.
Ch. de Rinck. †	
Baton de Reinach de Steinbroun. T.	
Messieurs, LIEUTENANS. Messieurs,	
Himmely. ✱ ✱	Bar. de Schönau, a. m.
Bourquard. ✱	Hauriat.
Tschiffely. ✱ ✱	Ignace Metzger.
Paul, l'aîné.	Cte de Frobert, s. a. m.
de Scholl, r. de C.	Waitz, l'aîné.
Fornely, grenadiers.	Merrenat.
Ba. de Reichenstein, a. m.	Brochard.
Paul, cadet.	Fatter.
de Laville.	Ch. d'Andlau. †
Fischer.	de Verges. s. a. maj.
Bourquard, cadet, gr.	Ragué.
SOUS-LIEUTENANS. Mrs.	
Daucourt.	Greffot.
Waitz, cadet, gr.	Cte de Reinach.
Schneider.	Bayard.
Jobin.	Louis Scholl.
Keller.	Rengguer.
Bar. d'Épdingen.	François Daucourt.
Bar. de Truchsest, gr.	Godin.
Bar. de Bodeck.	Schwartz, r. de L.
Claude.	Bourquin, r. de L.
Imer.	Picquot,
Chaffet.	Bischoff,

Le 26 décembre 1789, une lettre venant de Paris confirme la réception d'un courrier de la municipalité de Maubeuge, daté du 15 Xbre 1789, vantant les qualités des soldats de Reinach et priant le Roi d'accepter de laisser ce régiment à **Maubeuge**.

1790 :

Un séjour mouvementé à Maubeuge.

Alors qu'à Paris, le Régiment des Gardes, lié au trône, était seul face à la tempête révolutionnaire, Reinach comme les dix autres régiments suisses ne pouvait qu'assister aux luttes des partis et à tous les incidents qui en découlaient. Dans toutes les villes provinciales de garnison, les Suisses semblaient impassibles face à l'adversité. Pourtant, au cœur des troubles, les clubs les prenaient pour cible et chaque heure leur réservait une vie pleine de dangers.

Le **17 janvier 1790**, les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont formés. Les 2 Flandres, le Hainaut et le Cambrésis formèrent le département du Nord avec Douai pour chef-lieu.

Une fois encore, Abraham Rösselet nous raconte son aventure ,

Le 21 janvier 1790, je repris mon uniforme, que je soignai de mon mieux. J'allai rendre mes devoirs à ma bienfaitrice, madame l'abbesse princesse de Liège, qui me fit l'honneur de me tendre la main, que je baisai très-respectueusement.

— Je savais votre retour, me dit-elle, et je suis bien aise de vous revoir. Ces forcenés jacobins vous ont fait bien souffrir, mon enfant. Nous aussi nous souffrons, et je ne sais pas quand nos souffrances finiront. La France et nous, nous sommes perdus. Peut-être que toute l'Europe sera entraînée dans ce terrible volcan qui va embraser l'univers. Ah! Si une grande partie des troupes de Sa Majesté "n'avait pas épousé la cause des révolutionnaires, nous ne serions pas dans ce labyrinthe dont personne ne sait comment nous sortirons. Je vous fais mon compliment, vous vous êtes fort bien conduit, continuez ainsi et Dieu vous bénira.

A ces mots, qui me touchèrent vivement, je m'inclinai et me retirai. Mais cette visite et ces paroles restèrent gravées dans ma mémoire.

J'eus aussi le plaisir d'être fêté par mes camarades, que j'aimais de cœur et d'âme et qui me payaient de retour.

Je restai tranquille pendant ma convalescence, mais cette vie me donnant de l'ennui, le 15 mars (1790), je repris mon service, malgré la faiblesse de mon bras.

Les Pays-Bas s'étant révoltés contre la maison d'Autriche, leurs deux millions d'habitants prirent les armes pour défendre leur indépendance. Il en résulta une guerre sanglante. Tout ce qui était ingambe et dispos marcha au cri de vive la liberté! vive notre indépendance ! Une partie du clergé se mit à la tête des cohortes révolutionnaires, à cheval, avec des éperons, le sabre au côté, les pistolets à la ceinture et le crucifix en main. Malgré le demi-siècle qui s'est écoulé depuis lors jusqu'en 1840, je crois encore voir ces prêtres.

Au mois de mai 1790, un corps d'observation se forma de Dunkerque à Montmédy, c'est-à-dire que toutes les troupes stationnées dans les places fortes de cette ligne furent mises sur pied de guerre et sous les ordres de M. le maréchal marquis de Rochambeau, qui vint visiter toutes ces villes et tous les points importants de cette frontière de France.

*Au mois de juin 1790, le maréchal de Rochambeau vint inspecter **Maubeuge**, dont la garnison se composait des 1000-1200 chasseurs de Gévaudan, moitié à pied et moitié à cheval, du régiment Mestre-de-Camp, cavalerie, et du nôtre. Il fit sortir de toutes les places de cette ligne de forts détachements qu'il cantonna dans les villages et hameaux de l'extrême frontière.*

L'ascendant d'un français célèbre se marie à Maubeuge –

Le **23 novembre 1790** : **Ludwig KOLB**, sergent-major au régiment de Reinach, luthérien, se maria à l'âge de 29 ans sous le prénom francisé de **Louis-Philippe**. Il épousa **Marie-Anne NICOT**, âgée de 21 ans, à Maubeuge, avec une dispense du pape datée du 19 novembre 1790 et la promesse de ne pas molester son épouse du fait de sa religion et d'élever ses enfants dans la religion catholique de celle-ci. Il n'est autre que l'ascendant du Général de Gaulle, par la branche des Maillot.

Marie-Anne NICOT, toulonnaise de 21 ans, est descendante de l'importateur du tabac en France. (Les **KOLB** venaient de Grötzingen (« région de BANDEN ») près de Karlsruhe, dans le Duché de Bade. En 1791, Louis-Philippe KOLB quitta l'armée, ce qui lui évita d'être tué par les sans-culottes parisiens lors de la prise des Tuileries le 10 août 1792, et entra dans la manufacture des tabacs de Dunkerque. Lors du rétablissement du monopole par l'Empereur en 1811, il devint régisseur et maria sa fille **Louise-Constance** à un autre régisseur, **Henri Maillot**. Ils furent les autres arrière-grands-parents maternels de Charles de Gaulle.)

Le **21 décembre 1790**, la réponse au courrier adressé au Roi, fin 1789, arrive enfin aux officiers de la Ville de Maubeuge : Le Maréchal de Rochambeau a confirmé vouloir conserver le Régiment de Reinach à **Maubeuge**.

1791 : Si les officiers sont aimés des élus, il ne fait pas bon se frotter à Reinach !

Comme nous l'avons vu, au même titre que les régiments suisses, le régiment de Reinach est réparti tout au long de la frontière. C'est comme cela que certains vont « compter fleurette » en dehors de la Ville-forte et que quelques rares actes d'Etat Civil vont émailler l'histoire de nos petits villages de l'Avesnois. Pourtant, la discipline était prussienne au sein du Régiment. Il n'était pas rare de voir les coupables passer par les verges. Malgré cela, même pour un officier, envers qui fallait-il manifester sa loyauté : le Roi, le Prince-Evêque, ou ce gouvernement révolutionnaire si suspect ?

Le 23 mai 1791, dans la région de Maubeuge, à ce qui était alors la frontière entre la France et les Pays-Bas, dans la petite commune de Bousignies-sur-Roc, la naissance du fils du maire de la commune est marquée par un parrain officier du Régiment de Reinach :

MATAGNE Louis Désideré Constantin, baptisé le 24-05-1791, né le 23-05-1791" vers le 10 heures du soir ", fils d'Adrien Joseph MATAGNE, (absent), fermier et maire de la commune, et d'Aldegonde DELRUE de cette paroisse, parrain : Monsieur JOBIER, officier suisse du Régiment de Reinach en détachement à Cousolre (signe), marraine : Catherine Sophie MATAGNE, tante paternelle à l'enfant (signe) Baptisé par le vicaire Boulmant (signe)

Cet officier suisse du Régiment de Reinach, en détachement à Cousolre, était présent et de fait proche du maire de Bousignies-sur-Roc (ex hameau de Cousolre devenu commune indépendante).

Pourtant, voulant débaucher les militaires en les incitant à l'insubordination envers leurs officiers, les agents de propagande des clubs de Paris s'opposaient à l'amour propre et à la fidélité au Roi des Suisses. Cela se terminait régulièrement en batailles rangées. Dans ce contexte les bataillons du Régiment de Reinach, stationnés à Maubeuge, furent loin d'échapper à cette règle.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros, Tyrusve mibi nullo discrimine agetur.

DU VENDREDI 2^e DECEMBRE 1791.

P A Y S - B A S.

De Mons, le 17 Novembre.

On fait circuler ici les détails de ce qui se passa sur les frontières, il y a quelques jours ; on en ignore les causes, mais les suites en pourroient devenir très-férieuses.

Il s'est élevé une querelle entre les gardes nationales de Paris, en garnison à Maubeuge, & les postes avancés des Autrichiens.

Ceux-ci prétendent que les François étoient venus plusieurs fois sans armes sur le territoire impérial, & avoient insulté un poste de quatre chasseurs, quatre hussards & trois cavaliers. Les troupes Impériales repoussèrent les gardes nationales jusqu'à la ville de Breitigoy, en prirent cinq qui furent conduits à Mons & maltraitèrent le reste. Ces désordres durèrent plusieurs jours. M. Leloup, capitaine de chasseurs Autrichiens, s'avança en vertu des ordres qu'il avoit reçus, avec deux compagnies, & se porta dans les villages d'Arvaigne & du Petit-Quetier.

Le colonel Dujardin, qui commande à Mons, écrivit au commandant de Maubeuge à cette occasion. Celui-ci répondit qu'il n'avoit aucune connaissance de l'affaire, mais qu'il s'informerait des faits, & qu'il agiroit en conséquence. Plusieurs jours se passèrent tranquillement ; mais bientôt les désordres recommencèrent, & cette fois les François étoient armés. Les troupes Autrichiennes, soutenus de deux patrouilles de Hussars, les attaquèrent & les repoussèrent sur leur territoire.

A la première nouvelle de cette attaque, le colonel Dujardin s'avança avec de nouveaux renforts ; mais il n'arriva qu'après l'escarmouche finie. Le commandant de Valenciennes informé de ce désordre, écrivit aussitôt à M. Dillon, commandant à Maubeuge, pour qu'il eût à retenir la garnison dans les casernes. Il écrivit en même tems au colonel Dujardin qu'il alloit faire les recherches les plus exactes sur cette affaire, & qu'il puniroit sévèrement les auteurs de ces désordres. Le capitaine Leloup après avoir placé des détachemens dans les villages ci-dessus mentionnés, retourna à Mons.

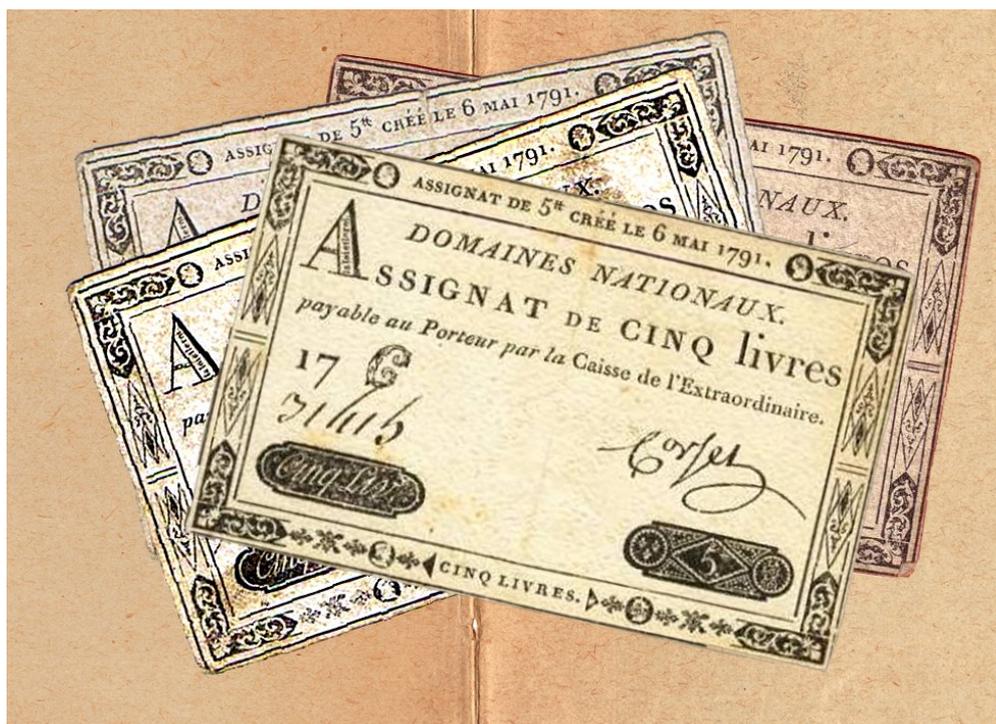
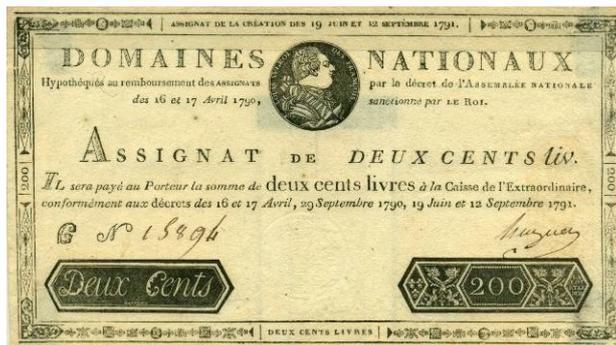
(207)

BRUXELLES.

Une légère escarmouche a eu lieu ces jours-ci, entre Maubeuge & Mons. Des Soldats François & des Soldats Autrichiens ont pris querelle pour des recruteurs. On raconte que quelques hommes du Régiment Suisse de Reinack ayant tiré sur des Autrichiens, des militaires impériaux se font pénétrés, & que l'on s'est fusillé de part & d'autre. La Municipalité de Maubeuge s'est bien conduite dans cette occasion, elle a fait arrêter les agresseurs. Déjà plusieurs Officiers François, retirés à Mons, étoient accourus à ce premier bruit. Ils croyoient les François attaqués, & ils accouroient pour charger leurs frères.

L'argent faisait défaut dans les caisses de la République. Il était nécessaire de payer les personnes à son service et permettre les échanges commerciaux.

C'est pour cela que l'on du se résoudre à l'utilisation d'assignats. Cela ne plaisait pas beaucoup à la population, ni aux militaires percevant ce titre de paiement. D'autant que si des assignats de grande valeur existaient, les militaires ne recevant que de ceux de maigre valeur.



Nous retrouvons à plusieurs reprises des informations sur le comportement de Reinach à Maubeuge :

Réimpression de l'Ancien Moniteur, Volume 9 p 255 en date du 7 juillet
p. 180 : Histoire des régiments de France - Orléans Infanterie
p221 et 222 : Autre Réimpression de l'Ancien Moniteur

(221)

ma (grand bruit).

L'assemblée nationale passe à l'ordre du jour , et renvoie la lettre aux comités réunis.

M. Merlin : Le 29 juillet dernier , en rendant compte à l'assemblée de quelques mouvemens de crainte qu'avoit excité un certain ordre , de payer une partie du prêt des soldats en petits assignats , j'ai ajouté que les désordres que les ennemis du bien public cherchent à répandre dans les troupes , avoient commencé à se manifester dans le régiment le mieux discipliné de l'armée , celui de Reinach , suisses , en garnison à Maubeuge. J'étois fondé à vous parler ainsi sur trois lettres signées ; et j'ose dire que parmi ces signatures se trouve un nom qui occupe une place très - distinguée dans la fonction publique. J'ai la consolation de vous annoncer aujourd'hui que les faits annoncés dans ces lettres paroissent exagérés , du moins j'ai reçu une lettre des officiers de ce régiment , et un certificat de la municipalité. La lettre est ainsi conçue : Bien loin d'avoir refusé des assignats , le régiment en avoit déjà accepté un grand nombre lorsque , tout-à-coup , l'ordre est arrivé qu'il seroit payé en argent : c'est avec la même surprise que nous avons vu ce régiment accusé d'avoir causé les plus vives agitations dans la ville de Maubeuge.

(222)

Une rixe survenue dimanche , 24 du mois dernier , entre quelques soldats , et qui n'a eu aucune suite , ne devoit pas être présentée sous un aspect aussi fâcheux.

Voici le certificat de la municipalité : Nous les maire et officiers municipaux de la ville de Maubeuge , attestons et certifions , que le régiment suisse de Reinach , en garnison en cette ville depuis plus de deux ans , s'est toujours comporté de manière à lui mériter l'estime et la confiance des habitans de cette ville ; que , son civisme , dont il n'a jamais discontinué les preuves les plus évidentes , est bien fait pour mériter la reconnaissance et l'estime de tous les françois. Attestons de plus qu'il est faux , que le 29 juillet dernier , il ait eu aucune apparence de soulèvement. Il coûteroit infiniment à tous les habitans de Maubeuge , si ce régiment étoit destiné à quitter la ville pour passer dans une autre garnison : en foi de quoi nous avons délivré le présent. etc.

Messieurs , on ne peut pas se dissimuler , malgré les protestations de civisme énoncées dans cette lettre , que tous les régimens suisses sont dans ce moment travaillés d'une étrange manière. Je demande que le comité diplomatique vous fasse , sous trois jours , un rapport sur l'état où sont nos capitulations avec les cantons suisses.

M. Reubell : J'observe au préopinant que ce n'est pas le moment de renouveler les capitulations ; c'est lorsque le pouvoir exécutif sera en pleine vigueur : car c'est par lui que les capitulations doivent être faites. Nous n'avons pas même d'ambassadeur en Suisse dans ce moment : notre ambassadeur , M. Verac , patriote qui n'est pas chaud , quitte. (on rit).

M. Merlin : Je retire ma proposition quant à présent.

255

M. MERLIN : Je vais vous rendre compte d'un fait qui pourrait entraîner de graves inconvénients. Les garnisons de Lille et de Douai ont été payées partie en assignats de cinq livres et partie en argent , et elles ont eu toutes les peines possibles pour échanger tous ces assignats par le défaut de petites monnaies.

Je n'ai garde de révoquer en doute le patriotisme des troupes de ligne et je n'oublierai jamais les merveilles éclatantes qu'elles en ont données tout récemment ; mais je dis que le mode de paiement que l'on paroît vouloir établir pour le prêt donne d'immenses avantages aux malveillans qui du soir au matin travaillent les sous-officiers et les soldats. Nous avons déjà un funeste exemple de tout ce dont ils sont capables à cet égard. Le régiment de Reinach , en garnison à Maubeuge , qui faisoit par sa bonne tenue l'admiration de tous les militaires et de tous les citoyens , est déjà presque entièrement perverti ; et dimanche dernier peu s'en est fallu qu'en venant aux mains avec le bataillon d'Orléans il n'inondât de sang la ville de Maubeuge ; ce qui ne doit pas étonner , si l'on considère que ce régiment , à l'exception de deux compagnies , qui sont véritablement suisses , appartient à l'un de nos plus acharnés ennemis (l'évêque de Bâle), qui sans doute ne cherche qu'à répandre l'esprit dont il est animé , etc.

M. Lavigne rappelle la lettre par laquelle le ministre de l'intérieur rend compte de la quantité de monnaies fabriquées qui va être distribuée dans les départemens ; il demande que l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

HISTOIRE

180

vier 1791. Ce fut pendant son séjour au Quesnoy que le régiment fut abandonné par presque tous ses officiers. Dans le même temps , un bataillon momentanément détaché à Maubeuge y eut des rixes sanglantes avec le régiment suisse de Reinach. Orléans fut alors envoyé à Avesnes ; il s'y trouva en butte aux intrigues du rassemblement d'émigrés établi à Ath.

Cela ne pouvait que créer de fortes réactions au sein du régiment, la vérité ayant été tronquée. Quelques jours plus tard, M. MERLIN n'hésita pas à revoir officiellement sa position.

Réimpression de l'ancien Moniteur: depuis la réunion des Etats ..., Volume 9 p 332

« M. MERLIN : Le 7 juillet dernier , en rendant compte de quelques mouvemens qu'avoit excités à Douai un certain ordre qui avait été donné de payer les troupes en petits assignats , j'ai annoncé que ces désordres avoient été exécutés , par les ennemis du bien public , dans un des régiments sur lesquels le patriotisme comptait le plus , dans un des régiments les mieux disciplinés de l'armée , celui de Reinach , suisse. Les faits contenus dans les lettres dont je vous fis alors la lecture paroissent extrêmement exagérés.

— M. Merlin fait lecture d'une lettre du corps des officiers du régiment de Reinach , qui déclarent qu'une rixe survenue dans une danse entre quelques soldats ivres a seule donné lieu aux bruits injurieux répandus contre la conduite de ce régiment ; que loin de refuser des petits assignats les soldats en avoient déjà précédemment reçu un grand nombre.

A cette lettre est joint un certificat de la municipalité.

L'Assemblée ordonne l'insertion de ces pièces dans son procès-verbal.

M. MERLIN : Les régimens suisses sont en ce moment travaillés d'une étrange manière , soit par des émissaires étrangers , soit par M. DAFFRY , leur ancien commandant. Il y a un an que le comité diplomatique nous avait annoncé un rapport sur le renouvellement des capitulations. Comme je suis convaincu que c'est là que repose le principe de ces désordres , je demande que ce rapport soit fait incessamment ; sans cela vous ne pouvez pas compter un moment sur la fidélité des Suisses. »

Orléans infanterie est alors muté à **Avesnes**. Le calme revient au sein des troupes de la place.

De nouvelles difficultés naissent suite à la prestation du serment constitutionnel.

Le **1^{er} juillet 1791**, à **Maubeuge**, au régiment de Reinach, six officiers donnèrent leur démission pour ne pas prêter serment de la Constitution française: les capitaines d'Andlau (baron), de Reinach (baron), de Reichenstein (chevalier), les aides-majors et barons de Reichenstein et de Schoenau, le lieutenant et chevalier d'Andlau.

Le **14 juillet 1791** eu lieu la cérémonie. Ils se rendirent à l'armée des Princes.

La population s'habitue singulièrement à de telles scènes sur l'ensemble du territoire.

Alors que la vie du Régiment est émaillée de multiples autres incidents, ils seront considérés comme mineurs lorsque nous arrivons au printemps 1792.

1792 : La fin de Reinach et des régiments suisses au service de la France

Parce que parlant la langue de ce qui sera bientôt l'ennemi, en ayant l'accent, les Suisses sont les mal-aimés des partisans de la Révolution. Ils sont bien souvent considérés au même titre que ce futur adversaire.

Pourtant, Maubeuge, malgré l'engagement reçu le 21 décembre 1790 de l'Etat, ne put s'opposer à leur départ, aux grands regrets des habitants. La Ville, citée à l'Assemblée Nationale, avait rehaussé d'honneur la conduite de ses soldats et reconnu que leur discipline leur valait affection et estime générales.

Ce sera la dernière fois que nous rencontrons le Régiment en temps que tel à Maubeuge.

Abraham Rösselet relate son départ de Maubeuge et poursuit sa carrière,

Le 1^{er} avril 1792, nous reçûmes l'ordre de quitter Maubeuge le 5, pour nous rendre à Calais, en basse Picardie, en passant par Le Quesnoy, Bouchait), Douai, Béthune, Aire, Saint-Omer et Ardres. Le 14 nous arrivions à notre destination. Calais était une ville très-forte, munie d'une bonne citadelle, et avait un port bien fortifié. Il y avait un mouvement régulier entre cette ville et Douvres, en Angleterre, dont elle n'est qu'à sept lieues. Situé sur le détroit qui termine le canal de la Manche, Calais avait une population de 6-7000 habitants, qui s'adonnaient à la pêche du hareng et du maquereau. Le régiment s'y trouvait seul, par conséquent tranquille et heureux, mais à peine commençait-il à jouir de cette bonne garnison qu'il dut la quitter.

Le **19 avril 1792**, un fusiller de la compagnie de Botteron décède à l'hôpital militaire.

Ce sera le dernier acte de décès concernant un militaire actif du régiment à **Maubeuge**.

Le **20 avril 1792**, la France déclare la guerre à 2 monarchies européennes solidaires de la famille royale française : l'Autriche et la Prusse.

Le 1^{er} juin 1792, le premier bataillon partit pour Lille, où il arriva le 4, après avoir passé par Ardres, Saint-Omer, Hazebrouck. Le second fut dirigé sur Dunkerque, en couchant à Gravelines, ville très-forte, dans la Flandre française, située près de la mer et sur un terrain marécageux qui en rend l'air très-malsain. Le lendemain, nous arrivions à notre nouvelle garnison.

Dunkerque était une belle et grande ville, avec un port sur, une bonne citadelle et des fortifications en terre. Sa population pouvait être de 25-26,000 habitants, faisant un commerce très-actif avec l'Angleterre, la Hollande et tous les états du nord. La ville contenait des fabriques de tabac, d'amidon et de genièvre, des corderies, des verreries, et beaucoup de pêcheries, dont la principale était celle de la morue. Sa garnison se composait des régiments d'infanterie Auxerrois et Penthievre, de notre bataillon et de deux escadrons de Royal-Cravatte. Le régiment suisse de Courten arriva aussi dans la place, mais en partit peu de temps après pour Valenciennes et fut remplacé par notre premier bataillon, qui nous rejoignit à la fin de juillet, après une courte séparation.

En effet, 2 mariages de militaires du Régiment de Reinach sont enregistrés en de Maubeuge, l'un le **23 juillet 1792**, le second le lendemain.

Cette fois, ce seront les derniers actes d'Etat Civil à **Maubeuge**. Ils comportent la permission de M. de Grandvillers.

J'allai à Lille avec notre officier payeur, faisant les fonctions de quartier maître, pour affaires de comptabilité. Cela me procura le grand plaisir de voir en détail cette belle ville, qui était alors la riche et grande capitale de la Flandre française. Elle était très-forte et avait une citadelle qui passait pour la plus belle de l'Europe, puis le fort Saint-Sauveur. Cette citadelle et ce fort faisaient de Lille une des premières places du royaume. Sa population était de 60-65,000 âmes.' Ses charmants environs produisaient beaucoup de graines oléagineuses, de la garance, des lins et du tabac. On fabriquait à Lille du drap, de la cotonnaide, du camelot, des toiles ouvrées et autres, de la verrerie, de la faïence, des dentelles, du papier, du coutil, de la ratine et de l'étamine. Une partie des rues, la grande place, le grand hôtel de la monnaie et les édifices publics en général étaient d'une rare beauté.

La déclaration de guerre contre l'Autriche rendit le service très-actif à Dunkerque. On doubla les postes intérieurs pour maintenir l'ordre dans la ville. Un régiment d'infanterie et un fort détachement de cavalerie sortirent tous les jours à tour de rôle pour former des grandes gardes, à cheval sur les routes d'Ostende, de Bruges et d'Ypres. Pendant ces bivouacs de vingt-quatre heures, on élevait des ouvrages de campagne destinés à défendre les approches de la place.

Qui le croirait ? Malgré un service aussi actif, les rixes recommencèrent avec une fureur telle que des duels eurent lieu sur les places et dans les rues, et que les hôpitaux se remplirent de blessés. Français se battaient contre Français et Français contre Suisses, de manière que les hommes ne purent sortir seuls et sans armes de leurs quartiers,, qu'on vit des soldats, portant la soupe à leurs camarades de garde, se rencontrer et mettre à terre le vase de soupe pour se battre. Il y eut des hommes qui restèrent avec leurs vases sur le carreau. Ce fut souvent une déplorable boucherie.

Les autorités civiles et militaires, les bourgeois paisibles et les militaires eux-mêmes, qui aimaient l'ordre, étaient dans les transes, en envisageant un avenir aussi menaçant. Ces désordres étaient excités sourdement par des émissaires et la canaille, qui ne demandaient que plaie et bosse pour arriver au pillage.

Voici qui confirme cette assertion. Un jour de grand marché, un attroupement d'hommes de la basse classe se porta sur la grande place, bien pourvue de grains et d'autres denrées. Prévenu à temps, le général-commandant de la ville arriva sur les lieux avec nos deux compagnies de grenadiers. Il les fit mettre en bataille et charger les armes en face de cette canaille, coucher en joue et tirer quelques décharges en l'air. Cela fit sur-le-champ évacuer la place.

Mais un bon quart d'heure après, cette populace était remplacée par de forts groupes de femmes et d'enfants, qui, débouchant de toutes les issues donnant sur la place, vinrent se jeter sur toutes les denrées. Stupéfait, comme nous, de cet incident, le général se retira avec sa troupe et abandonna le marché au pillage!

Ici, j'aime encore aujourd'hui rendre justice aux sous-officiers et aux soldats, qui, dans ces temps de troubles et d'horreurs, restèrent fidèles à leur drapeau et à leurs officiers; puis à ces derniers, qui maintinrent une stricte discipline dans l'intérieur des compagnies et par la surveillance des individus entre eux.

*Vers le **15 août 1792**, nous apprenions avec douleur les événements du 10, qui renversèrent Louis XVI, mirent en deuil tous les Suisses au service de France, et, pour bien dire, la Suisse entière; 6-700 gardes suisses 1 avaient été égorgés pour avoir défendu ce roi et la constitution qu'il avait concédée à son peuple qui, un an, cinq mois et treize jours après, le payait d'ingratitude en le faisant mourir sur l'échafaud, et qui, quarante-six jours après le 10 août, expulsait les Suisses du service de France au mépris des traités.*

De retour à Dunkerque de notre dernier bivouac, notre colonel, le baron de Reinach, fit déposer nos drapeaux dans la caserne et au centre du régiment, marque de la confiance qu'il avait en nous et que le corps sut mériter.

De nombreux documents prouvent que le Régiment fut licencié en 1792.

Recevant l'invitation du comte d'Artois à se joindre à l'armée des princes émigrés en août 1792, le Régiment de Reinach consulta l'Evêque de Bale. Ne voulant répondre favorablement, ce dernier communiqua au lieutenant-colonel de Grandvillers l'obligation de rapatrier ses troupes, tout comme l'ensemble des autres régiments suisses licenciés par la convention le 20 août 1792. Cette réponse était datée du 11 septembre 1792 (Bienne).

Etienne, comme tous les militaires, est de ceux-là. Reprenant son chemin, il décide de revenir à Maubeuge. Stéphanus SCHRÖDER habitera en la Maubeuge révolutionnaire. « Le Stienne » sera son surnom. Le voici devenu Etienne SCREDER.

Certaines filles étaient au goût de nos suisses en Avesnois. Certains n'ayant que peu d'attaches dans leur région d'origine. Une petite communauté se formait à Maubeuge.

C'est ainsi que nous trouvons de nombreux documents relatifs aux pensions de Suisses en résidence à Maubeuge, précisant leur licenciement le 25 septembre 1792.

A compter de cette date, les actes d'Etat Civil maubeugeois concernant les « anciens de Reinach » comportent tous la mention « vu le congé absolu signé De Grandvillers, Cdt de Reinach. »

Dans nos recherches, il sera nécessaire de se familiariser avec un nouvel élément : Le calendrier républicain, ou calendrier révolutionnaire français.

Il fut créé pendant la Révolution française et fut utilisé de 1793 à 1805 (puis, brièvement, durant la Commune de Paris en 1871).

La forme de ce calendrier ne se fit pas en une seule fois :

Dès le lendemain de la prise de la Bastille (14 juillet 1789), 1789 devint l'an I de (l'ère de) la Liberté. Mois et jours restèrent cependant les mêmes. Nous avons alors la forme : 15 octobre de l'an I de la République.

Ce n'est qu'en l'an IV de l'ère de la liberté, le 22 septembre 1792, que la Convention nationale décréta que tous les actes publics sont obligatoirement datés à partir de l'an I de la République.

Toutefois, la véritable mise en application ne se fera pas du jour au lendemain, nombreux furent les rédacteurs des actes qui avaient, tout comme nous de nos jours, quelques soucis pour s'adapter aussi radicalement à leur façon de voir les jours s'écouler.

*Le **10 octobre 1792**, sorti avec congé absolu de ce régiment, Etienne se marie à Maubeuge, en présence de ses 3 témoins, eux aussi "sortants de Reinach" (photo P1210397.bmp). Sa mère était encore vivante.*

Etienne avait un fort accent en dictant le nom de sa mère Eva PERNART pour BERNARD, ce que prouve la rédaction de l'acte, rédigé suivant la diction du déclarant, comme bien souvent à cette période. D'autant que les bans n'avaient été publiés qu'une seule fois (au lieu de trois) et ceci uniquement à Maubeuge.

De son mariage avec Lucie DAUBREMEL, la fille d'un ancien milicien du bataillon de milice de Corbeille, naitra un premier enfant, Jean Alexandre, dans une ville en plein préparatif de bataille contre la coalition des Impériaux.

1793 : Les anciens de Reinach à Maubeuge.

Le **21 janvier 1793**, après le vote de la Convention Nationale, Louis XVI est exécuté. Le régiment de Reinach, comme tous les régiments suisses, perdait l'homme qu'il s'était juré de défendre.

Le **03 juillet 1793**, Etienne, 29 ans, journalier (qui signe) déclare la naissance de son fils Jean Alexandre né la veille au domicile de ses parents de lui et de son épouse, Lucile Dobremel, 21 ans. Acte de naissance n°37-1793 Maubeuge (archives municipales-registre original)

Etienne, Lucie et le jeune Jean Alexandre son pris en pleine zone de conflit.

A compter du **28 septembre 1793**, les généraux LAMARCHE, TOURVILLE, DESJARDINS, CHANCEL, FERRAND et MAYER assumèrent la défense de **MAUBEUGE**, les coalisés du Prince de Cobourg faisant le blocus du camp retranché.

Les **15 et 16 Octobre 1793**, par la victoire de Wattignies, **MAUBEUGE** est enfin débloquée grâce au délégué de la Convention LAZARE CARNOT, au général en Chef JOURDAN, et les généraux DUQUESNOY, BEAUREGARD, BALLAND, CORDELIER et FROMENTIN.

*Les privations subies par la population seront vraisemblablement pour beaucoup dans la cause du décès du jeune enfant. En effet, le **22 brumaire 1793** (12 novembre 1793), il déclare avec son épouse en mairie de Maubeuge "que Jean Alexandre Schreder, leur fils légitime est décédé aujourd'hui à trois heures et demi du matin dans leur maison sise rue de la Croix.*

Le calme n'était pourtant pas revenu autour d'eux.

1794 : Aérostation, pensions : Que d'avancées à Maubeuge !

Tel que nous l'avions évoqué dans notre article précédent consacré au Camp retranché de Maubeuge, dès Juin 1794, **MAUBEUGE** vivait la naissance de l'aérostation militaire, avec le ballon « L'entrepreneur »

Le **26 Juin 1794**, la victoire de Fleurus, avec le Général CHARBONNIER, permet la conquête de la Belgique.

C'est à cette période qu'Etienne et son épouse quittèrent la rue de la Croix pour aller vivre rue Brassart. Cette dernière, située au Nord et à l'intérieur de la place forte entre la rue des capucins et dans le prolongement de la rue Sainte Barbe ne comportait que peu d'habitations.



A ce jour, nous ne trouvons pas trace de l'obtention d'une pension au bénéfice d'Etienne à Maubeuge.

Pourtant, les archives municipales de Maubeuge révèlent avec précision les noms de des anciens frères d'armes d'Etienne en percevant une dans la commune.

Le **25 Messidor, an II** de la République (13 juillet 1794) :

est établi un certificat à François FRUND, grenadier au Régiment de Reinach. Licencié le 25/09/1792 après 23 ans de service, il est domicilié à Maubeuge.

est accordé un certificat à Adam FRICKER, appointé au régiment Suisse de Salis Samade. En congé absolu depuis le 03 mars 1790 après 11 ans, 7 mois de service, il est domicilié à Maubeuge.

est accordé un certificat à Jean Jacques ULRICH, caporal au Régiment de Reinach. En congé absolu depuis le 25/09/1792 après 10 ans, 2 mois et 10 jours de service, il est domicilié à Maubeuge.

Le **26 Messidor, an II** de la République (14 juillet 1794), est accordé un certificat à Mathias BAVER, appointé au Régiment de Reinach pendant 5 ans, 11 mois et 6 jours. Il a été licencié le 25/09/1792. Le même certificat précise qu'il avait été engagé au régiment de Chateaufieux, 1 an en qualité de caporal et 3 ans, 3 mois en qualité de fusilier. Il avait obtenu son congé absolu le 15/04/1786.

Le **28 septembre de l'an III** de la République (28 septembre 1794), la pension annuelle et viagère de Joseph AUCLIN, appointé au Régiment de Reinach, est fixée à 76 livres 6 sols, 9 deniers. Licencié le 25/09/1792 après 12 ans 7 mois, 5 jours de service. Il est domicilié à Maubeuge.

Le **17 Vendémiaire de l'an III** de la République (08 octobre 1794) est établi un certificat à Joseph SANGLARD, caporal de grenadier au Régiment de Reinach. Licencié le 25/09/1792 après 22 ans de service, il est domicilié à Maubeuge.

Le **12 brumaire, an III** de la République (2 novembre 1794), un certificat est accordé à Théodore WELCH, grenadier au Régiment de Reinach. Licencié le 23/09/1792 après 33 ans, 6 mois de service. Il est domicilié à Maubeuge.

1795 :

Le **4 pluviôse an III**, (23 janvier 1795), Etienne, 30 ans, journalier (qui signe) déclare la naissance de son fils Jean Alexandre né au domicile de ses parents, rue Brassart, section B à Maubeuge, de lui et de son épouse, Lucile Dobremel. Témoins : sa tante, Marie Joseph Dobremel, 24 ans, couturière, domiciliée rue de la maladrerie section A et Jacques Renard, aide garde magasin des fourrages à Maubeuge. (Table décennale des naissances de la ville de Maubeuge - archives municipales + acte officiel).

Le **28 prairial de l'an III** de la République (16 juin 1795), la pension annuelle et viagère de :

DEBROSSE Ignace Joseph, appointé au régiment de Reinach, est fixée à 163 livres, 8 sols, 16 deniers, payables en 4 termes égaux de 3 mois en 3 mois. Licencié le 25/09/1792 après 27 ans 5 mois, 24 jours de service. Il est domicilié à Maubeuge.

Jean Isaac FAVET, caporal au Régiment de Reinach, est fixée à 202 livres, 1 sol, 6 deniers. Licencié le 25/09/1792 après 28 ans, 10 mois de service. Il est domicilié à Maubeuge.

Christophe HENSEN, sergent au Régiment de Reinach, est fixée à 105 livres 9 sols. Licencié le 25/09/1792 après 13 ans, 2 mois de service. Il est domicilié à Maubeuge.

Le **21 Thermidor, an III** de la République (08 août 1795) est attribuée une pension de 147 livres, 18 sols à François FRUND, grenadier au Régiment de Reinach. Licencié le 25/09/1792 après 24 ans de service, il est domicilié à Maubeuge. Ce document original comporte quelques erreurs :

Contradictoirement au certificat de l'an II, il lui est attribué une année supplémentaire de service, Sa commune suisse de naissance devient... la même commune mais dans l'arrondissement d'Avesnes, dans le Nord.

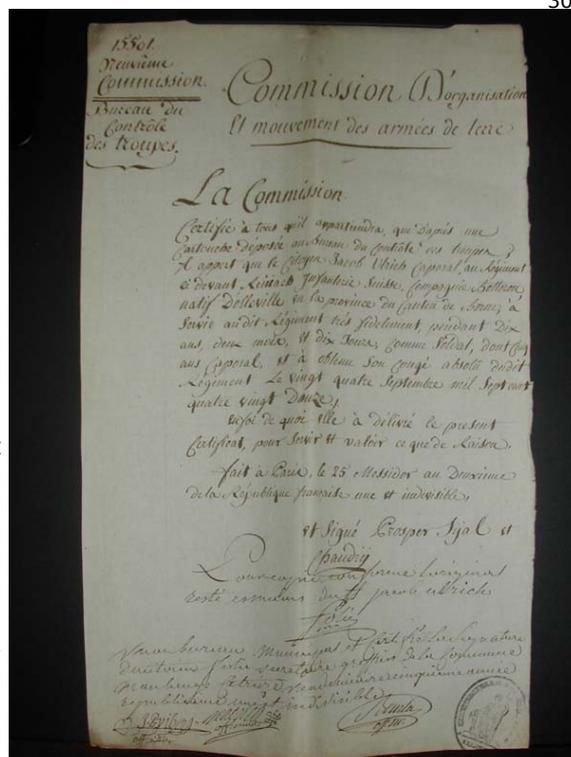
1796 :

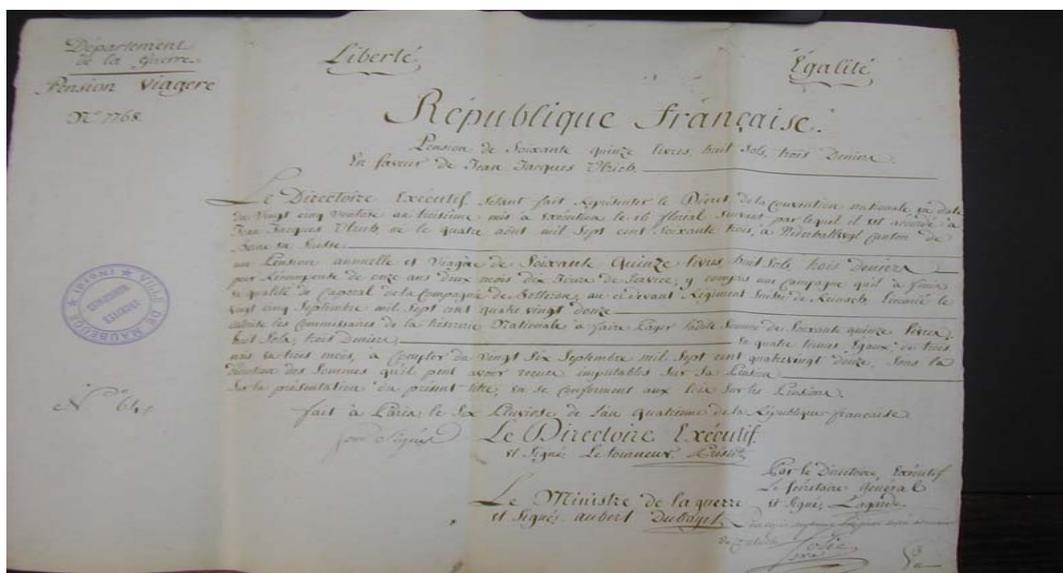
Le **6 pluviôse, an IV** de la république (26 janvier 1796) est accordé à :

Adam FRICKER une pension de 87 livres, 13 sols. Licencié du régiment de Reinach en qualité de fusilier, après 14 ans, 11 mois, 13 jours de service, il s'agit du même soldat, que celui qui avait obtenu son congé absolu du régiment de Salis Salmade en l'an II et qui était alors appointé.

Jacques NOUSPANNE une pension de 76 livres, 8 sols, 16 deniers. Licencié du Régiment de Reinach le 25/09/1792 après 12 ans, 7 mois, 6 jours de service.

Jean Jacques ULRICH une pension de 75 livres, 8 sols, 3 deniers. Licencié du Régiment de Reinach le 25/09/1792 en qualité de caporal après 11 ans, 2 mois, 10 jours de service. A noter qu'il s'agit du même soldat que celui cité le 25 Messidor, an II de la République et a qui il était attribué une année de service en moins.





Le **14 ventôse, an IV** de la République est accordé à Joseph STAUT une pension de 86 livres, 19 sols, 16 deniers. Licencié du Régiment de Reinach le 25/09/1792 en qualité de caporal après 11 ans, 9 mois, 20 jours de service.

1797 :

Le **06 pluviôse an V** (25 janvier 1797) à Maubeuge "est comparu Etienne Schreder, trente trois ans, journalier, domicilié en cette commune rue de la Halle," qui déclarait la naissance de son fils Pierre Joseph. Il signa l'acte.

Le **5 floréal an V** (24 avril 1797), un état cite les Suisses licenciés du Régiment de Reinach percevant une pension à Maubeuge. Ils sont 13. Ce sont AUCLIN Joseph, FRUNT François, NOUSPANNE Jacques, DEBROSSELE Ignace Joseph, FAVET Jean Isaac, FRICKER Adam, STAUT Joseph, FRICH Jean Jacques SANGLARD Joseph, HENSELL Christophe, WELSCH Théodore, BAVER Martial, MOULET Joseph

1798 :

Le **27 fructidor an VI** (13 septembre 1798) à Maubeuge "est comparu Etienne Schreder, trente cinq ans, journalier, domicilié en cette commune rue de l'oratoire," qui déclarait la naissance de son fils Dominique. Il signa l'acte.

1799 :

Acte + n°17 daté du **7 frimaire an VIII** à Maubeuge (28 novembre 1799) Schreder Etienne époux de Lucie Daubremel

Aujourd'hui sept frimaire huitième année républicaine, à trois heures et demi, par devant moi Louis Lixon, membre de l'administration communale de la commune de Maubeuge,citoyens, sont comparus en la maison commune Jean Daubremel, agé de soixante dix ans, tisserand, et Lucie Daubremel agée de vingt huit ans, filleuse, domiciliée en cette commune, rue de l'oratoire, le premier beau-père et la seconde épouse d'Etienne Schreder, agé de trente quatre ans, journalier domicilié en cette commune, rue dite de l'oratoire, lesquels Jean Daubremel et Lucie Daubremel ont dit déclarer qu'Etienne Schreder est mort hier à huit heures un quart dans sa maison située rue dite de l'oratoire. D'après cette déclaration, je me suis sur le champs transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès du dit Etienne Schreder et j'en ai dressé le présent acte que Jean Daubremel et Lucie Daubremel ont déclarés ne savoir signer.

Fait en la maison commune le jour même et an susdits.

Deux ans plus tard, le **4 messidor an IX** (23 juin 1801), des échanges de courriers entre Paris et la commune de Maubeuge concernent toujours le montant de la retraite d'anciens suisses : FRICKER, HENSELLE, FRUNTZ, DEBROSS et WELCH. Ils sont donc toujours Maubeugeois. (cote 5Q 33Z 0)

Source sur le régiment : <http://www.dna.fr/articles/200612/02/haute-en-symboles,altkirch,000000972.php>
Abraham RÖSSELET, « Souvenirs d'Abraham Rösselet, de Bienne, publiés par R. De Steiger. Neuchâtel, 1857 »

Archives municipales de Maubeuge : Registres de catholicité et d'Etat Civil, archives historiques –série Z- Révolution française

De nos jours, internet reprend les citations tirées des fonds d'archives.

A **Maubeuge**, c'est avec joie que nous retrouvons, outre les actes d'Etat Civil, de nombreux documents cotés par un historien régionaliste, Alfred JENNEPIN. Ces derniers sont depuis peu l'objet d'un récolement particulièrement précis et précieux par l'archiviste municipale et ses adjointes.

Racines et Patrimoine : bases de données et documents photographiques

Autres sources : base de données et dépouillements de l'auteur, *Alain HUBLAU*, membre fondateur de l'association Racines et Patrimoine

- Tous droits de reproduction, même partielle, soumise à autorisation de l'auteur -



JOURNEES PORTES OUVERTES
9 ET 10 AVRIL 2011
 De 9 h à 18 h
 Espace Serge Van Soest
 Boulevard Liemans à Rousies

EXPOSITIONS
CONFERENCES
ATELIERS



Venez:

- découvrir notre association
- débiter votre généalogie
- effectuer des recherches
- consulter nos bases de données
- découvrir nos travaux
- consulter nos documents
- visiter notre exposition
- participer à l'une de nos conférences
- rencontrer l'association Généalogie Aisne

Samedi 9 avril 2011

- ♦ toute la journée, participation de nos amis de l'association « Généalogique Aisne »
- ♦ 14h30: conférence « Rousies, quelques pages de son histoire »

Dimanche 10 avril 2011

- ♦ 14h30, conférence généalogique: « comment démarrer sa généalogie, les sources, les logiciels, les bases de données »